



# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES AU 31 DECEMBRE 2015

# Sommaire

<b>COMPTES CONSOLIDÉS 2015</b>	<b>4</b>
Bilan consolidé	4
Compte de résultat	6
Tableau de variation des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	11
<b>FAITS MARQUANTS 2015 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>14</b>
Note 1    Faits caractéristiques de l'exercice 2015	14
Note 2    Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	17
<b>ACTIF - PASSIF</b>	<b>18</b>
Note 3    Principes comptables	18
Note 4    Capital	44
Note 5    Périmètre de consolidation	49
Note 6    Analyse sectorielle	55
Note 7    Actifs incorporels	59
Note 8    Immeubles de placement et d'exploitation	64
Note 9    Inventaire des placements par nature	66
Note 10   Ventilation des passifs relatifs à des contrats	82
Note 11   Passifs subordonnés	90
Note 12   Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	92
Note 13   Impôts différés	93
Note 14   Provisions pour risques et charges	94
Note 15   Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	95

<b>ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>99</b>
Note 16 Chiffre d'affaires	99
Note 17 Prestations	102
Note 18 Charges de gestion et de commissions	102
Note 19 Résultat de réassurance	103
Note 20 Produits de placements	104
Note 21 Charge d'impôt	109
<b>AUTRES ANALYSES</b>	<b>111</b>
Note 22 Risques financiers	111
Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif - passif	116
Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	118

# COMPTES CONSOLIDÉS 2015

## BILAN CONSOLIDÉ

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<i>ACTIF (en millions d'euros)</i>			
Ecart d'acquisition	7	258,8	473,8
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	25,5	20,8
Autres immobilisations incorporelles	7	505,0	122,9
<b>Total actifs incorporels</b>		<b>789,2</b>	<b>617,5</b>
Immobilier de placement	8	2 757,6	2 408,4
Titres conservés jusqu'à échéance	9	641,5	564,4
Titres disponibles à la vente	9	287 908,1	285 235,5
Titres de transaction	9	69 492,6	68 775,3
Prêts et avances	9	5 686,8	4 984,4
Instruments dérivés	9	4 417,2	5 173,0
<b>Placements des activités d'assurance</b>		<b>370 903,7</b>	<b>367 141,1</b>
<b>Placements des activités du secteur bancaire et autres activités</b>		<b>12,8</b>	<b>15,0</b>
<b>Investissements dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>5</b>	<b>186,5</b>	<b>358,8</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers</b>	<b>10</b>	<b>11 290,8</b>	<b>10 951,1</b>
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	2 695,3	3 053,2
Créances d'impôts exigibles		461,3	698,1
Autres créances	12	3 644,2	6 733,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	307,1	349,0
Autres actifs d'exploitation à long terme		1 656,8	1 365,9
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	0,0
Impôts différés actifs	13	278,6	281,1
<b>Autres actifs</b>		<b>9 043,3</b>	<b>12 480,3</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>		<b>177,9</b>	<b>3 041,5</b>
<b>Trésorerie</b>		<b>1 328,0</b>	<b>795,9</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>393 732,2</b>	<b>395 401,2</b>

<i>PASSIF (en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital	4	686,6	686,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 716,8	1 716,8
Réserve de réévaluation		3 364,2	3 162,4
Réserve de couverture des flux de trésorerie	9	- 4,9	- 11,7
Titres subordonnés	4	2 635,2	2 635,3
Résultats cumulés		7 953,6	7 498,7
Résultat consolidé		1 130,5	1 079,8
Écarts de conversion		- 369,0	- 88,0
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>17 113,0</b>	<b>16 679,9</b>
Intérêts minoritaires		1 457,8	1 619,6
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>18 570,7</b>	<b>18 299,5</b>
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	144 326,3	132 914,4
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	32 826,6	31 034,6
<b>Passifs relatifs à des contrats d'assurance</b>		<b>177 152,9</b>	<b>163 949,1</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	135 219,9	140 338,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	605,9	811,4
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	7 652,4	7 471,3
<b>Passifs relatifs à des contrats financiers</b>		<b>143 478,2</b>	<b>148 621,5</b>
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	29 176,2	31 783,1
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>		<b>349 807,3</b>	<b>344 353,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>14</b>	<b>243,1</b>	<b>250,1</b>
Dettes subordonnées	11	3 996,0	3 175,0
<b>Dettes de financement</b>		<b>3 996,0</b>	<b>3 175,0</b>
Dettes d'exploitation représentées par des titres		6 360,1	8 847,5
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		41,9	154,8
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	1 808,9	2 147,8
Dettes d'impôts exigibles		237,2	298,1
Comptes courants créditeurs		42,9	42,1
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		769,3	820,7
Instruments dérivés passifs	9	4 834,1	5 806,4
Impôts différés passifs	13	1 330,0	1 378,5
Autres dettes	15	5 690,8	7 168,8
<b>Autres passifs</b>		<b>21 115,1</b>	<b>26 664,8</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>		<b>0,0</b>	<b>2 658,1</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>393 732,2</b>	<b>395 401,2</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Primes émises		31 760,3	30 643,4
Variation des primes non acquises		- 431,1	- 107,7
<b>Primes acquises</b>	<b>16</b>	<b>31 329,2</b>	<b>30 535,7</b>
<b>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</b>	<b>16</b>	<b>126,6</b>	<b>150,4</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Produits des placements		9 660,0	10 452,9
Plus et moins-values de cession des placements		1 351,1	546,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 806,4	2 629,8
Variation des dépréciations sur placements		174,1	650,7
<b>Produits financiers hors coût de l'endettement</b>	<b>20</b>	<b>12 991,6</b>	<b>14 279,3</b>
<b>Total des activités ordinaires</b>		<b>44 447,4</b>	<b>44 965,5</b>
Charges des prestations des contrats	17	- 37 009,3	-37 842,8
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 863,1	-887,9
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	89,2	196,7
Charges des autres activités		- 0,1	1,1
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 616,8	-3 355,4
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 30,7	-16,6
Frais d'administration	18	- 168,1	-196,6
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 541,5	-487,9
<b>Total des autres produits et charges courants</b>		<b>- 42 140,4</b>	<b>-42 589,3</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 307,0</b>	<b>2 376,1</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants		1,8	-45,8
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 308,8</b>	<b>2 330,4</b>
Charges de financement	20	- 192,2	-177,8
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	1,5	1,4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	25,1	22,1
Impôts sur les résultats	21	- 708,1	-773,2
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 435,2</b>	<b>1 402,9</b>
Intérêts minoritaires		- 304,7	-323,1
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>1 130,5</b>	<b>1 079,8</b>
Résultat par action <i>(en euros)</i>		1,54	1,49
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		1,54	1,49

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 130,5</b>	<b>304,7</b>	<b>1 435,2</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>- 35,8</b>	<b>- 229,2</b>	<b>- 265,0</b>
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 1 930,6	- 73,3	- 2 003,9
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 268,2	- 15,0	- 1 283,2
Reclassement en résultat des dépréciations	289,1	2,6	291,7
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 2 909,7</i>	<i>- 85,7</i>	<i>- 2 995,4</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 993,2	17,5	3 010,7
Impôts différés	154,9	30,2	185,0
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	- 2,3	0,0	- 2,3
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>238,4</i>	<i>- 38,1</i>	<i>200,3</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	6,9	0,0	6,9
Variation de la réserve sur la période	82,5	0,0	82,5
Recyclage en résultat sur la période	- 71,0	0,0	- 71,0
Impôts différés	- 4,6	0,0	- 4,6
Incidence des écarts de conversion	- 281,0	- 191,2	- 472,2
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>- 5,9</b>	<b>0,0</b>	<b>- 5,9</b>
Écarts actuariels	- 6,0	0,0	- 6,0
Autres variations	0,1	0,0	0,1
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 41,7</b>	<b>- 229,2</b>	<b>- 270,9</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 088,8</b>	<b>75,4</b>	<b>1 164,2</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 079,8</b>	<b>323,1</b>	<b>1 402,9</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>1 086,6</b>	<b>67,7</b>	<b>1 154,3</b>
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	14 541,5	224,5	14 766,1
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 806,9	- 15,5	- 822,3
Reclassement en résultat des dépréciations	113,9	1,6	115,5
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>13 848,5</i>	<i>210,7</i>	<i>14 059,2</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 12 173,5	- 139,6	- 12 313,1
Impôts différés	- 598,7	- 22,7	- 621,4
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	9,4	9,4	18,7
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>1 076,3</i>	<i>48,4</i>	<i>1 124,7</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 0,1	0,0	- 0,1
Variation de la réserve sur la période	74,4	0,0	74,4
Recyclage en résultat sur la période	- 74,6	0,0	- 74,6
Impôts différés	0,1	0,0	0,1
Incidence des écarts de conversion	10,4	19,4	29,8
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>- 21,5</b>	<b>0,0</b>	<b>- 21,6</b>
Écarts actuariels	- 23,0	0,0	- 23,1
Autres variations	1,5	0,0	1,5
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 065,0</b>	<b>67,7</b>	<b>1 132,8</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 144,8</b>	<b>390,9</b>	<b>2 535,7</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Capitaux propres IFRS au 01/01/2015</b>	<b>686,6</b>	<b>1 716,8</b>	<b>3 162,4</b>	<b>- 11,7</b>	<b>2 635,3</b>	<b>8 578,5</b>	<b>- 88,0</b>	<b>16 679,9</b>	<b>1 619,6</b>	<b>18 299,5</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période</b>			<b>238,4</b>	<b>6,9</b>		<b>1 124,6</b>	<b>- 281,0</b>	<b>1 088,8</b>	<b>75,4</b>	<b>1 164,2</b>
- Distribution de dividendes						- 528,4		- 528,4	- 243,4	- 771,8
- Mouvements sur le capital										
- Titres subordonnés nets d'impôt					- 0,1	- 74,4		- 74,6		- 74,6
- Actions propres nettes d'impôt						- 10,1		- 10,1		- 10,1
- Variations de périmètre			- 36,5			- 7,5		- 44,0	6,8	- 37,2
- Autres variations						1,4		1,4	- 0,7	0,7
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>686,6</b>	<b>1 716,8</b>	<b>3 364,2</b>	<b>- 4,9</b>	<b>2 635,2</b>	<b>9 084,0</b>	<b>- 369,0</b>	<b>17 113,0</b>	<b>1 457,8</b>	<b>18 570,7</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Capitaux propres IFRS au 01/01/2014</b>	<b>686,6</b>	<b>1 716,8</b>	<b>2 084,7</b>	<b>-11,6</b>	<b>2 141,7</b>	<b>8 106,4</b>	<b>-98,4</b>	<b>14 626,4</b>	<b>1 367,4</b>	<b>15 993,7</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période</b>			<b>1 076,3</b>	<b>- 0,1</b>		<b>1 058,2</b>	<b>10,4</b>	<b>2 144,8</b>	<b>390,9</b>	<b>2 535,7</b>
- Distribution de dividendes						- 528,5		- 528,5	- 214,4	- 742,9
- Mouvements sur le capital										
- Titres subordonnés nets d'impôt					493,6	- 59,8		433,8		433,8
- Actions propres nettes d'impôt						2,6		2,6		2,6
- Variations de périmètre			1,3			- 0,5		0,9	78,5	79,4
- Autres variations									- 2,8	- 2,8
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>686,6</b>	<b>1 716,8</b>	<b>3 162,4</b>	<b>- 11,7</b>	<b>2 635,3</b>	<b>8 578,5</b>	<b>- 88,0</b>	<b>16 679,9</b>	<b>1 619,6</b>	<b>18 299,5</b>

Le montant de titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres correspond à une émission d'instruments de capitaux propres de 500 M€ et des frais d'émission imputables aux capitaux propres.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

### Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

### Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

### Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

### Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie (bilan)	1 328,0	795,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	84,4
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 41,9	- 121,3
Titres de transaction	13 893,9	13 755,2
<b>Total (tableau des flux de trésorerie)</b>	<b>15 180,0</b>	<b>14 514,3</b>

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>2 308,8</b>	<b>2 330,4</b>
Plus et moins-values de cession des placements	- 1 179,0	- 320,5
Dotations nettes aux amortissements	120,6	97,0
Variation des frais d'acquisitions reportés	- 381,4	- 31,3
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 168,1	- 568,3
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	10 817,2	11 669,8
Dotations nettes aux autres provisions	15,9	5,3
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 1 810,5	- 2 611,2
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	396,0	- 170,6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	13,0	22,1
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>7 823,8</b>	<b>8 092,2</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	3 195,5	- 1 706,2
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 3 959,1	- 237,7
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 51,6	- 42,8
Impôts nets décaissés	- 436,7	- 1 113,3
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>8 880,6</b>	<b>7 322,4</b>
Acquisitions de filiales et contreprises, nettes de la trésorerie acquise	0,0	- 327,5
Cessions de filiales et contreprises, nettes de la trésorerie cédée <sup>(1)</sup>	131,8	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>131,8</b>	<b>- 327,5</b>
Cessions de placements financiers	82 896,4	65 477,7
Cessions d'immobilier de placement	112,3	164,9
Cessions d'autres placements	2,2	33,6
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers</b>	<b>83 010,9</b>	<b>65 676,2</b>
Acquisitions de placements financiers	- 92 075,6	- 68 115,9
Acquisitions d'immobilier de placement	- 388,8	- 117,2
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers</b>	<b>- 92 464,4</b>	<b>- 68 233,1</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	29,1	8,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 95,6	- 83,3
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 66,5</b>	<b>- 74,9</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 9 388,3</b>	<b>- 2 959,4</b>
Emissions d'instruments de capital <sup>(2)</sup>	3,8	1,8
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	- 10,9	2,9
Dividendes payés	- 770,7	- 745,2
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>- 777,8</b>	<b>- 740,2</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement <sup>(3)</sup>	750,0	993,6
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 33,7	- 30,4
Intérêts payés sur dettes de financement	- 312,2	- 274,1
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>404,1</b>	<b>689,1</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>- 373,7</b>	<b>- 51,4</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>14 514,3</b>	<b>10 090,8</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 880,6	7 322,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 9 388,3	- 2 959,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 373,7	- 51,4
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	37,9	19,9
Effet des changements de méthode sur la période et divers <sup>(3)</sup>	1 509,2	91,9
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture</b>	<b>15 180,0</b>	<b>14 514,3</b>

- (1) Cession de la participation CNP BVP : 131,8 M€ nette de trésorerie cédée (dont -84,9 M€ de trésorerie cédée)
- (2) Augmentation de capital de Santander Insurance Life pour 2,7 M€ et CNP Seguros de Vida pour 0,9 M€ et Out&Invest pour 0,2M€
- (3) Reclassement d'OPCVM dynamiques à forte sensibilité vers des OPCVM de trésorerie dits « réguliers » pour un 1,5 Mds € chez CNP Assurances

# FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2015

### • *Cession de la participation dans CNP BVP à Barclays Bank*

Le 22 décembre 2014, CNP Assurances avait annoncé le principe de cession de sa participation de 50% dans la société espagnole CNP BVP (CNP Barclays Vida y Pensiones) à Barclays Bank. Au 31 décembre 2014, la participation de CNP Assurances dans la société CNP BVP avait été comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ».

Cette cession a été finalisée le 21 avril 2015, après obtention des autorisations réglementaires nécessaires, pour un montant global de 457 M€ y compris des dividendes exceptionnels de 36 M€. Elle s'est traduite au 1er semestre 2015 par une plus-value de 248,5 M€ avant impôts, soit 231,8 M€ après impôts.

### • *Protocole – Cadre Général entre CNP Assurances et le groupe BPCE*

Le 4 novembre 2014, CNP Assurances avait annoncé la conclusion d'un protocole d'accord préliminaire détaillant les modalités envisagées de mise en œuvre du projet de partenariat renouvelé à compter du 1er janvier 2016 entre CNP Assurances et le groupe BPCE. Le 18 février 2015, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé les termes des accords définitifs. Le protocole définitif a été signé le 23 mars 2015.

Ces nouveaux accords s'inscrivent dans le contexte de l'arrivée à échéance des accords de distribution entre CNP Assurances et BPCE le 31 décembre 2015 et la décision de ce dernier de confier à Natixis Assurances la conception et la gestion de l'ensemble des contrats épargne et retraite qui seront distribués par le réseau Caisses d'Épargne à partir du 1er janvier 2016.

Le partenariat, d'une durée initiale de 7 ans à compter du 1er janvier 2016, comprend les volets suivants :

- La mise en place d'un partenariat exclusif en assurance des emprunteurs (ADE) collective entre CNP Assurances et Natixis Assurances d'une part, et l'ensemble des réseaux du groupe BPCE d'autre part. Ce partenariat repose sur un accord de co-assurance à hauteur de 66% pour CNP Assurances et 34% pour Natixis Assurances ;
- La mise en place de partenariats spécifiques en prévoyance avec (i) en prévoyance collective, le développement par CNP Assurances d'une offre couvrant les principaux risques des clientèles professionnelles et entreprises du groupe BPCE, complétée d'un volet sur la dépendance, et (ii) en prévoyance individuelle, un partenariat ciblé sur les produits de dépendance et la garantie du locataire ;
- Une diminution progressive de l'exposition de CNP Assurances sur les activités d'épargne et de retraite réalisées avec les Caisses d'épargne comprenant l'arrêt des souscriptions nouvelles de manière progressive en 2016, la conservation des versements ultérieurs sur les affaires en stock et des mécanismes d'alignement d'intérêts entre CNP Assurances et BPCE concernant la gestion de ces encours. Les encours d'épargne réalisés avec les Caisses d'épargne sont cédés à Natixis Assurances au travers d'une réassurance en quote-part de 10% y compris les reversements liés.
- Inversement, CNP Assurances réassure à hauteur de 40% la production en matière de contrats épargne retraite euros souscrits par Natixis sur la période 2016 à 2019.

Ce projet de partenariat s'inscrit pleinement dans la stratégie de CNP Assurances de développer les activités de protection.

A titre d'information, les données comptables principales de la contribution aux états financiers consolidés de CNP Assurances au 31 décembre 2015 de la relation faisant l'objet de cet accord sont les suivantes :

Au 31/12/2015 :

- Chiffre d'affaires : 10,7Mds €;
- Commissions versées : 886,1 M€ ;
- Provisions techniques : 119,7 Mds €.

L'accord proprement dit n'a eu aucune incidence comptable significative sur l'exercice 2015.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau protocole d'actionnaire entre CNP Assurances, BPCE et Natixis, il a été décidé en date du 31 décembre 2015 que CNP Assurances céderait en 2016 à Natixis Assurances 2% du capital et des droits de vote d'Ecureuil Vie Développement (EVD) permettant à Natixis Assurances de détenir 51% du capital d'Ecureuil Vie Développement. Il n'y a pas d'impact significatif lié à cette cession. L'analyse menée par CNP Assurances a permis de conclure à un contrôle conjoint de l'entité Ecureuil Vie Développement qui sera donc mise en équivalence suite à la réalisation de cette opération.

### *• Protocole – Cadre Général entre CNP Assurances et La Banque Postale*

Le 10 décembre 2015, CNP Assurances et La Banque Postale ont annoncé la conclusion d'un protocole d'accord préliminaire pour le renouvellement de leur partenariat à compter de 2016 sur une durée de 10 ans.

Le partenariat renouvelé comprendrait les volets suivants :

- Le renouvellement du partenariat pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE, la banque filiale du groupe La Banque Postale spécialisée dans la gestion de patrimoine et de fortune;
- La mise en place avec La Banque Postale d'un partenariat direct en assurance des emprunteurs (ADE) collective pour le crédit immobilier d'une durée de 10 ans, CNP Assurances se substituant sur ce segment d'activité à La Banque Postale Prévoyance pour les affaires nouvelles ;
- La cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation dans La Banque Postale Prévoyance. Cette dernière conserve notamment les activités de prévoyance individuelle. Ainsi, la société reste consolidée dans les comptes du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2015 mais est comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Cette cession reste sous réserve de la conclusion d'accords définitifs et notamment de la réalisation des conditions suspensives.

Ce projet de partenariat renouvelé s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de CNP Assurances et de La Banque Postale. La conclusion d'accords définitifs devrait intervenir au cours du 1er trimestre 2016, les accords actuels se poursuivant jusqu'à leur mise en place.

A titre d'information, les données comptables principales de la contribution aux états financiers consolidés de CNP Assurances au 31 décembre 2015 de la relation faisant l'objet de cet accord étaient les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 9,0 Mds €;
- Commissions versées : 554,0 M€ ;
- Provisions techniques : 124,1 Mds €.

L'accord proprement dit n'a eu aucune incidence comptable significative sur l'exercice 2015.

### *• Signature d'un contrat cadre de partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances pour créer l'acteur de référence de l'épargne retraite*

AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont signé le 15 décembre un contrat cadre de partenariat dans le domaine de l'épargne retraite.

Ce projet se matérialiserait par une prise de participation à hauteur de 40% de CNP Assurances dans Arial Assurance, filiale d'AG2R LA MONDIALE dédiée aux activités d'épargne retraite entreprise. Renommée Arial CNP Assurances, cette filiale commune disposerait d'une gouvernance équilibrée entre les deux groupes. Elle regrouperait les expertises, les outils et les portefeuilles d'activité d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances dans ce domaine, pour devenir l'acteur de référence de l'épargne retraite entreprise et permettre l'optimisation des moyens par des économies d'échelle et la mise en commun des investissements.

Sous réserve notamment des agréments et autorisations des autorités compétentes, Arial CNP Assurances serait opérationnelle au premier semestre 2016. Cette filiale commune représenterait près de 12 Mds € d'engagements de retraite supplémentaire. Il est anticipé une mise en équivalence de cette société dans le bilan consolidé du groupe CNP Assurances à partir du 30 juin 2016 dès lors que les conditions suspensives seront levées.

Le contrat cadre de ce partenariat prévoit les principaux volets suivants :

- Un apport de contrats relatifs à l'activité retraite supplémentaire collective investis en fonds UC et en euros de chacun des partenaires. Les apports seraient réalisés sous condition suspensive de la conclusion d'un traité de réassurance entre Arial Assurance et chacun des apporteurs. En effet, les contrats transférés bénéficieraient ainsi d'une réassurance à 100%, et
- Un engagement de réassurance des affaires nouvelles développées par la nouvelle société ARIAL CNP Assurances, au prorata de la détention de chacun des partenaires.

A ce jour, AG2R LA MONDIALE est le 2ème acteur du marché de la retraite supplémentaire avec notamment dans son portefeuille clients 60% des entreprises du CAC 40. Le groupe est par ailleurs le 1er opérateur de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, au service d'un salarié sur quatre du secteur privé. CNP Assurances, 1er assureur de personnes et 3ème acteur du marché de la retraite supplémentaire en France, couvre les besoins de 9 millions de Français en épargne-retraite ; elle est notamment partenaire de 4 600 entreprises, 20 000 collectivités locales, d'associations et de nombreuses mutuelles et institutions de prévoyance.

*• CNP Assurances a émis une dette obligataire subordonnée de 750 millions d'euros*

Le 1er décembre 2015, CNP Assurances a finalisé une émission de titres subordonnés de 750 M€, de maturité légale 10 juin 2047, avec une première date de remboursement optionnelle le 10 juin 2027.

L'émission porte intérêt au taux fixe de 4,5% pendant 11 ans et demi. Le coupon passe ensuite à taux variable, intégrant un supplément d'intérêt (step up) de 100 points de base. La nouvelle obligation bénéficie d'une notation BBB+ par Standard & Poor's, conformément à la méthodologie de notation des titres subordonnés.

Cette émission ne répond pas aux critères de comptabilisation en capitaux propres en application de la norme IAS 32. L'émission est donc comptabilisée en dettes subordonnées au bilan consolidé du groupe.

Dans le référentiel Solvabilité 2 ainsi que pour l'agence de notation Standard & Poor's, l'obligation sera admise en capital Tier 2. Il s'agit de la première émission subordonnée du groupe CNP Assurances ne bénéficiant pas du régime transitoire (grand-fathering) prévu par la Directive Solvabilité 2.



## Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

- *CNP Assurances a émis une dette obligataire subordonnée de 500 millions de dollars*

CNP Assurances a finalisé le vendredi 15 janvier un placement privé d'une obligation subordonnée de 500 M\$ auprès d'un investisseur institutionnel de premier plan. CNP Assurances a profité d'une demande spécifique pour réaliser cette opération qui permettra d'accompagner la croissance et de renforcer la structure financière du Groupe.

La transaction, de type « Fixed for Life », comporte un coupon de 6% en dollars en ligne, après swap en euros, avec le niveau de la dernière obligation subordonnée émise en décembre 2015 par CNP Assurances. La maturité légale est de 33 ans, avec un premier remboursement optionnel dans 13 ans.

Cette émission ne répond pas aux critères de comptabilisation en capitaux propres en application de la norme IAS 32. L'émission est donc comptabilisée en dettes subordonnées au bilan consolidé du groupe.

Sur le plan réglementaire, l'obligation sera admise en capital Tier 2 dans le référentiel Solvabilité 2. Du point de vue de Standard & Poor's, le placement bénéficie d'une notation BBB+, conformément à la méthodologie en vigueur, et du statut « Intermediate Equity Content ». La date de règlement est le 22 janvier 2016.

# Actif - Passif

## Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2016.

### 3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2015.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

#### Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Interprétation IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique, publiée le 20 mai 2013 et applicable, pour les pays de l'Union européenne, à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 16 juin 2014 : cette interprétation fournit des indications sur le traitement des droits et taxes imposées par une autorité publique dans les états financiers de l'entité qui s'en acquitte, en particulier le moment où il faut comptabiliser un passif selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », au titre du droit ou de la taxe exigible. Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certaines taxes. Cette interprétation est sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.
- Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2011-2013, publiées le 12 décembre 2013 et applicables à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au niveau européen. Elles incluent des amendements mineurs à quatre normes et ne présentent pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du groupe. Les normes amendées par ce cycle sont les suivantes :
  - IFRS 1 – Première adoption des IFRS : l'objet de l'amendement est de préciser la signification d'« IFRS en vigueur » ;
  - IFRS 3 – Regroupement d'entreprises : l'amendement apporté consiste à exclure les partenariats, tels que définis dans IFRS 11, du champ d'application d'IFRS 3 ;
  - IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur : l'objet de la modification est de préciser le champ d'application de l'exception permise de mesurer la juste valeur un ensemble d'actifs et passifs financiers sur une base nette ;
  - IAS 40 – Immeubles de placement : l'objet de l'amendement est de préciser l'interrelation entre IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 40 en ce qui concerne le classement de biens comme immeubles de placement ou comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire.

## Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel, publiés le 21 novembre 2013 et applicables pour les pays de l'Union européenne, à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 1<sup>er</sup> février 2015. Ces amendements à portée limitée s'appliquent aux cotisations des membres du personnel ou des tiers aux régimes à prestations définies, ils visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service. Les impacts de ces amendements sont à l'étude par le groupe.
- Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2010-2012, publiées le 12 décembre 2013 et applicables, pour les pays de l'Union européenne, à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 1<sup>er</sup> février 2015 : elles incluent des amendements mineurs à sept normes et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du groupe. Les normes amendées par ce cycle sont les suivantes :
  - IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : l'objet de l'amendement est de préciser la définition de « condition d'acquisition » ;
  - IFRS 3 – Regroupement d'entreprises : l'amendement porte sur la comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprise ;
  - IFRS 8 – Secteurs opérationnels : l'objet de la modification porte sur le regroupement de secteurs opérationnels et la réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité ;
  - IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur : le sujet de la modification concerne les débiteurs et créditeurs à court terme ;
  - IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles : l'amendement porte sur la méthode de réévaluation (ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé) ;
  - IAS 24 – Information relative aux parties liées : la modification concerne la définition du personnel clé de la direction.

## Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

- IFRS 9 – Instruments financiers : publiée définitivement le 24 juillet 2014 et d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Cette norme, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers », a pour objectif d'établir les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. La publication d'une version complète et définitive de la norme IFRS 9 fait suite à trois publications antérieures de versions partielles de la nouvelle norme. En effet :
  - Le 12 novembre 2009, l'IASB avait publié une première version (partielle) de la norme IFRS 9 Instruments financiers, portant exclusivement sur « la classification et l'évaluation » des actifs financiers ;
  - Le 28 octobre 2010, l'IASB avait publié une deuxième version (partielle) de la norme IFRS 9 Instruments financiers, venant compléter la première version en y incluant les passifs financiers ;
  - Le 19 novembre 2013, l'IASB avait publié un nouveau chapitre de la norme IFRS 9 Instruments financiers, portant sur la « comptabilité de couverture » ainsi que des amendements à IFRS 9, IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Ce volet comporte notamment la définition d'un business model qui reflète davantage la stratégie de détention et de gestion des assureurs.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture, qui fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB, n'est pas finalisée : un document à fins de discussion (« *discussion paper* ») a été publié le 17 avril 2014.

## **Présentation des principales dispositions de la norme IFRS 9**

### *a) Classification et évaluation :*

IFRS 9 introduit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers comprenant uniquement 3 catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et juste valeur par résultat.

Pour les instruments de dette, cette approche est fondée sur l'analyse de deux critères qui permettent de déterminer comment un actif financier doit être classé et évalué :

- Le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Dans ce cadre, IFRS 9 introduit deux types de modèle économique :

- Un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- Un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat. Par ailleurs, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur par le résultat de tout actif financier dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable »).

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, et pour lesquels une entité peut décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Seuls les dividendes reçus au titre de ces instruments sont comptabilisés en résultat.

La norme IFRS 9 ne modifie pas le traitement comptable actuel des passifs financiers mais apporte des précisions complémentaires, notamment en ce qui concerne les variations de valeur dues au risque de « crédit propre » en cas d'application de l'option de juste valeur.

### *b) Dépréciation :*

- IFRS 9 introduit également un nouveau modèle pour la dépréciation des instruments de dette qui conduira à une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit attendues, dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés : les dispositions d'IAS 39 ne prévoient la comptabilisation d'une dépréciation que si le risque de perte est avéré du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de détérioration de la situation de l'émetteur.

Le nouveau modèle distingue 3 phases :

- Dès l'investissement : l'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant brut de l'instrument.
- Dans un deuxième temps : en cas de dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues et le produit d'intérêt continue d'être calculé sur la base du montant brut de l'instrument.
- Dans un troisième temps : en cas de survenance d'un événement de crédit de l'émetteur, le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant de l'instrument net de la dépréciation et la perte attendue à maturité continue d'être provisionnée.

c) *Comptabilité de couverture :*

IFRS 9 élargit les possibilités de stratégies de couverture pour les entreprises, en contrepartie de plus de transparence dans les informations relatives à la gestion des risques financiers.

En effet, le nouveau modèle représente une révision importante de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques, permettant aux entités de mieux rendre compte de ces activités dans leurs états financiers : la norme IFRS 9 permet, par exemple, la couverture des composantes risque d'éléments non financiers ainsi que la couverture sur base nette de groupes d'éléments homogènes pour tout type de risque.

IFRS 9 change également quelques aspects relatifs aux instruments de couverture, elle permet notamment d'enregistrer les variations de juste valeur liées aux valeurs temps des options utilisées comme instruments de couverture en autres éléments du résultat global. Ce traitement peut aussi être étendu aux contrats *forwards* et aux *basis spreads* de devises des instruments de couverture, permettant ainsi la réduction de la volatilité dans le compte de résultat.

Par ailleurs, la nouvelle norme assouplit les exigences relatives aux tests d'efficacité d'une relation de couverture. Les tests d'efficacité chiffrés (80%-125%) rétrospectifs et prospectifs sont ainsi remplacés par un seul test d'efficacité prospectif à trois critères : il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit ne domine pas les variations de valeur et le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société.

**Modalités transitoires d'application de la norme IFRS 9**

Un exposé-sondage a été publié par l'IASB le 9 décembre 2015 proposant d'amender la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances pour permettre aux sociétés d'assurances des modalités transitoires sur la période de décalage d'application entre IFRS 9 et la nouvelle norme sur les contrats d'assurances :

- La première approche dite « Overlay » serait ouverte aux sociétés d'assurances qui auront choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1er janvier 2018. Cette modalité prévoit un reclassement en capitaux propres non recyclables de la volatilité additionnelle engendrée par l'application de la norme IFRS 9 aux actifs qui seront précédemment comptabilisés au regard d'IAS 39 en actifs disponibles à la vente ou au coût amorti. Cette modalité serait d'application optionnelle sur toute la période de décalage d'application entre les deux normes.
- La seconde approche dite « Deferral » constituerait une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9 de 3 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2021.

Le critère d'éligibilité à ces deux options défini par l'IASB (notion de seuil d'activité calculé sous la forme d'un total de passif soumis à la norme IFRS 4) a appelé des commentaires de l'EFRAG qui suggère une identification des assureurs éligibles actuellement à ces modalités de transition selon qu'ils bénéficient d'un agrément ou d'une surveillance au regard d'une autorité de tutelle.

Le groupe CNP Assurances pourrait être éligible à toutes ces options quel que soit le critère d'éligibilité retenu par l'IASB à l'issue de la période de consultation de l'exposé-sondage. Les états financiers de CNP Assurances étant par ailleurs comptabilisés par mise en équivalence au sein de 3 établissements financiers (par définition non éligibles à ces options de transition), le groupe reste néanmoins dans l'incertitude de pouvoir bénéficier pleinement de ces mesures compte tenu des restitutions à fournir aux actionnaires qui pourraient devoir être établies selon le référentiel IFRS 9, au risque de devoir :

- préparer des comptes selon le double référentiel (IAS 39 et IFRS 9) pour les actifs financiers détenus au bilan,
- mener une double analyse d'application de la norme IFRS 9 : en 2018, puis lors de la mise en œuvre du nouveau standard d'assurance,
- afficher une volatilité additionnelle dans les capitaux propres du groupe pendant la période de double référentiel.

### **Estimations des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le groupe CNP Assurances**

Les éléments présentés ci-après sont des appréciations générales des impacts que la norme IFRS 9 pourrait avoir si elle devait être appliquée en l'état.

Toutefois, la confirmation de ces éléments n'interviendra qu'après :

- les décisions du Board de l'IASB relatives à l'exposé-sondage publié le 9 décembre 2015 (cf. supra),
- la norme définitive portant sur la comptabilisation des contrats d'assurances qui remplacera IFRS 4,
- l'adoption par la Communauté européenne de la norme IFRS 9 et du futur standard sur les contrats d'assurances.

Dès lors, un chiffrage précis demeure complexe et incertain.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. Ses dispositions, ainsi que ses modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le groupe.

Dans le cadre de sa préparation à cette norme, le groupe a participé à plusieurs field tests organisés par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group - a été créé pour aider la Commission européenne à l'approbation des IFRS, telles que publiées par l'IASB en fournissant des conseils sur la qualité technique des normes IFRS). Ces field tests suggèrent une possible augmentation matérielle des titres classés en juste valeur par le résultat comme principal impact de cette norme.

- IFRS 15 – Produits provenant de contrats avec les clients : publiée le 28 mai 2014 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous réserve d'adoption par l'Union européenne, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Elle remplace les normes actuelles sur la comptabilisation des produits IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction et les interprétations connexes », ainsi que les interprétations correspondantes : IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » et SIC 31 « Produit des activités ordinaires – opérations de troc portant sur des services de publicité ».

Sont exclus du périmètre d'IFRS 15, les contrats qui relèvent de normes spécifiques: les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers.

Le principe de base de cette nouvelle norme est de comptabiliser un produit qui correspond au transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduit également par une amélioration des informations à présenter en annexe, elle fournit un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment et améliore les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples. Dans ce cadre, la norme IFRS 15 identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

Les dispositions et impacts de la norme IFRS 15 sont actuellement à l'étude par le groupe CNP Assurances. Cependant, la revue des contrats existants comptabilisés selon la norme IAS 18 (0,24% du chiffre d'affaires du groupe consolidé cf. note 16 Chiffre d'affaires), nous permet d'en déduire qu'il n'y aura aucun impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires : publiée le 30 janvier 2014 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La Commission européenne a décidé de ne pas lancer le processus d'adoption de cette norme provisoire et d'attendre la norme définitive. Cette norme provisoire permet aux nouveaux adoptants des IFRS de continuer à utiliser leur référentiel comptable antérieur pour les activités à tarif réglementé pendant que l'IASB poursuit ses réflexions dans le cadre d'un

projet d'ensemble consacré à cette thématique. Aucun impact n'est attendu sur les comptes consolidés du groupe.

- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune : publiés le 6 mai 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – regroupements d'entreprises. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du groupe.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables : publiés le 12 mai 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Ces amendements limitent l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus avec la présomption que ce critère ne correspond généralement pas à la consommation des avantages d'une immobilisation incorporelle amortissable.
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – Agriculture : actifs biologiques producteurs : publiés le 30 juin 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Ces amendements modifient l'information financière pour certains actifs biologiques. Aucun impact n'est attendu sur les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.
- Amendements à IAS 27 – La mise en équivalence dans les états financiers individuels : publiés le 12 août 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Ces amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et coentreprises pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées. Ces amendements visant les comptes individuels IFRS, aucun impact n'est attendu sur les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise, publiés le 11 septembre 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Ces amendements, dont l'objectif est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28, conduisent à reconnaître intégralement le résultat de cession d'une transaction de vente ou d'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise, lorsque celle-ci concerne une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.
- Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2012-2014, publiées le 25 septembre 2014 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve d'adoption par l'Union européenne : elles incluent des amendements mineurs à quatre normes et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du groupe.
- Amendements à IAS 1 – Informations à fournir, publiés le 18 décembre et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces amendements visent à encourager le recours au jugement professionnel dans la détermination des informations à présenter en annexe. Les impacts de ces amendements sont à l'étude par le groupe.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation, publiés le 18 décembre 2014 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces amendements visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement et apportent des précisions sur les modalités de mise en équivalence d'une coentreprise ou une entreprise associée qui est une entité d'investissement. Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés de CNP Assurances.

### 3.2 Base d'établissement des comptes

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 55 à 161 et 162 à 163 du document de référence déposé à l'AMF le 9 avril 2015 ;
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 51 à 149 et 150 à 151 du document de référence déposé à l'AMF le 10 avril 2014.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.



### 3.3 *Champ de consolidation*

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

#### **Filiales**

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des filiales du Groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

#### **Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)**

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

#### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

### ***3.4 Opérations entre sociétés consolidées***

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du groupe CNP Assurances dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

### ***3.5 Participation aux bénéfices différée***

Les retraitements requis par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

#### ***3.5.1 Participations inconditionnelles***

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

#### ***3.5.2 Participations conditionnelles***

Il s'agit des différences de droits constatées entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflète, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

### ***3.6 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation***

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

### 3.7 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

### 3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

### 3.9 Actifs incorporels

#### 3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

#### 3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

### **3.9.3 Valeur des accords de distribution**

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

### **3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites**

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel. Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. note 7.1).

### **3.9.5 Logiciels**

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée est de 5 ans ou 8 ans.

## **3.10 Placements**

### **3.10.1 Immobilier**

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

### **Amortissement des immeubles**

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

### **Dépréciation des immeubles**

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

## **3.10.2 Actifs financiers**

### **Classification**

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.



## Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

## Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

## Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

## Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

### **Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente**

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

### ***Instruments de capitaux propres disponibles à la vente***

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

### **Reprise de dépréciations**

#### ***Actifs disponibles à la vente (AFS)***

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

#### ***Prêts, créances et titres en HTM***

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

### ***3.10.3 Instruments dérivés***

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;



- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

### Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans deux couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en GBP émis en 2011 et titres subordonnés en USD émis en 2013). A ce titre et pour toute autre opération similaire à venir, le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en terme de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.7.

#### *3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur*

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le groupe CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

### **Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés**

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

### **Catégories de juste valeur**

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

**Catégorie 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés traités sur un marché organisé.

**Catégorie 2** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

**Catégorie 3** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le groupe CNP Assurances s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe CNP Assurances.

### ***3.10.5 Pensions et prêts de titres***

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

### ***3.10.6 Entités structurées***

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'actifs financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans la note 9.1.4.

## ***3.11 Capitaux propres***

### ***3.11.1 Eléments inclus dans les capitaux propres***

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

### ***3.11.2 Gestion des capitaux propres***

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2015, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du groupe CNP Assurances est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du groupe CNP Assurances, qui effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

## ***3.12 Actions propres***

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

### 3.13 Passifs liés aux contrats

#### 3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

#### 3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

#### Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

### **Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

### **Contrats hybrides**

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

### **> Assurance vie et capitalisation**

#### **Primes**

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

#### **Provisions techniques et mathématiques**

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflect.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

#### > Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

#### > Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

#### > Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

#### > **Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active**

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

#### > **Réassurance**

##### **Cessions**

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

##### **Acceptations**

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

#### **3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)**

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.



### **3.13.4 Contrats de prestations de service**

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

### **3.14 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Les durées d'utilité estimées vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

### **3.15 Avantages au personnel**

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

#### **3.15.1 Engagements sociaux**

##### **Régime de retraite complémentaire à prestations définies**

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

##### **Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances**

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

##### **Indemnités de fin de carrière et médailles du travail**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

##### **Préretraite**

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

##### **Aide à la création d'entreprise**

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

##### **Détermination du taux d'actualisation**

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

##### **Mode de comptabilisation**

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.



Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

### ***3.15.2 Rémunérations en actions***

#### **Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites**

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

### ***3.16 Emprunts et dettes subordonnées***

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

### ***3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation***

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

### 3.18 Fiscalité

#### Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Carrés Bleus SA, Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Ecureuil Vie Investment, 270 Investment, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, SAS PIAL 34 et SAS Foz Participations.

#### Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le groupe CNP Assurances n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.19 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le groupe CNP Assurances.

Trois secteurs sont présentés en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré ;
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.
- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer.
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versées.
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la direction de la planification et de la performance.

- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysé par la direction du groupe CNP Assurances. Pour obtenir le résultat en net part du groupe CNP Assurances, le RBE est retraité des éléments suivants :
  - les charges de financement ;
  - le résultat des sociétés mises en équivalence ;
  - des éléments non courants ;
  - la charge d'impôt ;
  - les intérêts minoritaires ;
  - les effets des marchés sur portefeuille *trading* (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat) ;
  - les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur.
- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur opérationnel, tels que revus par le comité exécutif sont présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » font l'objet d'un *reporting* interne par secteur sur une base régulière. Les revenus et les actifs financiers par zones géographiques sont présentés en note 9.9. Les actifs non courants (hors actifs financiers, impôts différés actifs et droit résultant d'un contrat d'assurance) par zones géographiques ne sont pas présentés car les coûts nécessaires pour la préparer excéderaient les bénéfices correspondants, compte tenu de leur faible matérialité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

### 3.20 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

## Note 4 Capital

### 4.1 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

31/12/2015				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
<b>Titres subordonnés part du Groupe</b>				<b>2 635,2</b>
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Décembre 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 pb	€	870,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Octobre 2012	7,5% jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	379,9
	Novembre 2014	4% jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
<b>Total</b>				<b>2 635,2</b>

31/12/2014				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
<b>Titres subordonnés part du Groupe</b>				<b>2 635,3</b>
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Décembre 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 pb	€	870,0 *
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Octobre 2012	7,5% jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	380,0
	Novembre 2014 *	4% jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
<b>Total</b>				<b>2 635,3</b>

\* Une émission de 500 M€ brute a eu lieu le 12 Novembre 2014.

#### 4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	280 616 540	40,87%
Sopassure ( <i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25%
État	7 645 754	1,11%
<b>Total des actions de concert</b>	<b>537 189 280</b>	<b>78,24%</b>
Public	149 429 197	21,76%
dont : CNP Assurances (actions propres) *	1 023 067	0,15%
<b>TOTAL</b>	<b>686 618 477</b>	<b>100,00%</b>

\* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente

#### 4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions émises à l'ouverture	686 618 477	686 618 477
Emissions sur l'exercice	0	0
<b>Nombre d'actions émises à la clôture</b>	<b>686 618 477</b>	<b>686 618 477</b>

#### 4.4 Dividendes au titre de l'exercice 2015

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,77 euro par action, ce qui représente un total de 528,7 M€.

#### 4.5 Résultat par action / Résultat dilué

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de la période	1 130,5	1 079,8
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 74,4	- 59,8
<b>Résultat attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>1 056,1</b>	<b>1 020,0</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	686 618 477,0	686 618 477,0
Emissions d'actions (nombre pondéré)	0,0	0,0
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture</b>	<b>686 618 477,0</b>	<b>686 618 477,0</b>
Effet des actions propres détenues	- 744 140,4	- 416 018,7
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture</b>	<b>685 874 336,6</b>	<b>686 202 458,3</b>
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	0,0
<b>Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>1,54</b>	<b>1,49</b>

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

## 4.6 Information relative aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 288,9 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 55,5 M€ de ses filiales françaises, 177,3 M€ de ses filiales brésiliennes, 11,4 M€ de CNP UniCredit Vita, 3,7 M€ de CNP Seguros de Vida, 36,1 M€ de Barclays Vida y Pensiones, et 5,0 M€ de CNP Cyprus Insurance Holdings.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

### 4.6.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Transaction (compte de résultat)</b>	<b>Balance (bilan)</b>
<b>Commissions</b>	- 1 440,1	0,0
<b>Prestations</b>	- 50,9	- 12,0
<b>Réassurance</b>	0,0	0,0
<b>Frais de personnel</b>	- 11,3	- 1,5
<b>Produits financiers et prêts</b>	63,4	1 534,3
<b>Charges financières et emprunts</b>	- 9,8	- 491,4
<b>Dividendes</b>	- 407,7	0,0
<b>Autres</b>	0,0	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (la Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale) et leurs filiales consolidées exclusivement et conjointement sont des parties liées à la société CNP Assurances ainsi que les sociétés sous influence notable de la Caisse des Dépôts.

Les commissions représentent les revenus perçus par BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais facturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et aux frais de gestion payés à Natixis AM et La Banque Postale AM.

Les dividendes versés en 2015 au titre de l'exercice 2014 aux actionnaires directs du groupe CNP Assurances s'élèvent à 407,7 M€ avec la répartition suivante : 216,1 M€ pour la Caisse des Dépôts, 95,8 M€ pour BPCE et 95,8 M€ pour La Banque Postale.

#### 4.6.2 Relation avec les entités mises en équivalence

La seule société d'assurance mise en équivalence est La Banque Postale Prévoyance.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
<b>Commissions</b>	0,0	0,0
<b>Prestations</b>	0,0	0,0
<b>Réassurance</b>	- 7,5	0,0
<b>Frais de personnel</b>	0,0	0,0
<b>Produits financiers et prêts</b>	0,0	0,0
<b>Charges financières et emprunts</b>	0,0	0,0
<b>Dividendes</b>	0,0	0,0
<b>Autres</b>	0,0	0,0

Les dividendes reçus de La Banque Postale Prévoyance, en 2015, au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à 9,6 M€.

#### 4.6.3 Relation avec les autres parties liées

Les autres parties liées correspondent principalement à des participations non consolidées, les dividendes et produits financiers correspondent à la rémunération des participations du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
<b>Commissions</b>	0,0	0,0
<b>Prestations</b>	2,9	2,7
<b>Réassurance</b>	0,0	0,0
<b>Frais de personnel</b>	3,6	0,7
<b>Produits financiers et prêts</b>	0,0	0,0
<b>Charges financières et emprunts</b>	0,0	0,0
<b>Dividendes</b>	0,0	0,0
<b>Autres</b>	0,0	0,0

#### 4.7 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

##### En 2015

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 424 876,16 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 700 104 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2015 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

**En 2014**

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 386 723,34 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 139 329 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2014 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.



## Note 5 Périmètre de consolidation

### 5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays	Activité	31/12/2015		31/12/2014	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
<b>1. Filiales stratégiques</b>							
CNP Assurances	IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00 %	100,00 %
CNP IAM <sup>(1)</sup>	IG	France	Assurances	0,00 %	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP International <sup>(2)</sup>	IG	France	Assurances			100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance <sup>(3)</sup>	MEE	France	Assurances	50,00%	50,00%	50,00 %	50,00 %
MFPrévoyance SA	IG	France	Assurances	51,00%	65,00%	51,00 %	65,00 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	Assurances	76,47%	76,47%	76,47 %	76,47 %
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine	Assurances	65,38%	50,00%	65,38 %	50,00 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
Caixa Seguros Participações Securitarias Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75%	100,00 %	51,75 %
Caixa Seguradora	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75%	100,00 %	51,75 %
Caixa Capitalização	IG	Brésil	Assurances	51,00%	26,39%	51,00 %	26,39 %
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Consórcios	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Assessoria e Consultoria	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Saúde	IG	Brésil	Assurances	100,00%	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Previsul <sup>(4)</sup>	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	70,00 %	36,23 %
Caixa Seguros Participações Do Sul Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
CSP Participações Ltda	IG	Brésil	Assurances	0,00%	0,00%	51,75 %	51,75 %
FPC Par Corretora de Seguros SA	MEE	Brésil	Courtage	25,00 %	12,94 %	25,00 %	12,94 %
Odonto Empresas Convenios Dentarios Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Holding Caixa Seguros Participações em Saude Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Partners (ex Vida de Seguros y Reaseguros) <sup>(5)</sup>	IG	Espagne	Assurances	99,50%	99,50%	94,47 %	94,47 %
Estalvida d'Assegurances y Reasegurances SA <sup>(6)</sup>	IG	Espagne	Assurances	0,00%	0,00%	100,00 %	94,47 %
CNP Insurance Services	IG	Espagne	Assurances	100,00%	99,50%	100,00 %	94,47 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	IG	Espagne	Assurances	0,00%	0,00%	50,00 %	50,00 %
CNP Cyprus Insurance holdings	IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Cyprus Tower Ltd	IG	Chypre	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Zois	IG	Grèce	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Praktoriaki	IG	Grèce	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Cyprialife	IG	Chypre	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Asfalistiki	IG	Chypre	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
Santander Insurance Life Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
Santander Insurance Europe Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
Santander Insurance Services Ireland Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	51,00 %	100,00 %	51,00 %
CNP Europe Life	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

**2. OPCVM**

Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	96,04%	96,04%	95,75 %	95,76 %
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,68%	99,68%	99,71 %	99,71 %
CNP ACP Oblig FCP	MEE	France	OPCVM	48,99%	48,99%	49,71 %	49,71 %
Natixis Ionis	IG	France	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP	MEE	France	OPCVM	49,79%	49,79%	49,79 %	49,79 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	55,67%	55,67%	54,21 %	54,21 %
Vivaccio ACT 5 DEC	IG	France	OPCVM	79,92%	79,92%	100,00 %	100,00 %
OPCVM Caixa Seguradora SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Capitalização SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	26,39 %	100,00 %	26,39 %
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Consórcios	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %

**3. Activités immobilières et autres**

Assurbaill Patrimoine	IG	France	Crédit bail Immobilier	100,00%	100,00%	100,00 %	100,00 %
AEP 3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	MEE	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assur-immeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEP247	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LBP Actifs Immo	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ecureuil Vie Développement (7)	IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %
Outlet Invest	IG	France	OPCI	99,95%	99,95%	0,00%	0,00%

(1) La société CNP IAM a été absorbée par CNP Assurances après un apport partiel de ses activités d'assurance et de réassurance et des actifs et passifs qui y sont rattachés au titre des branches autres dommages aux biens et pertes pécuniaires diverses à CNP Caution

(2) Suite à la résiliation du traité de réassurance entre CNP International et CNP Assurances à effet rétroactif au 1er janvier 2014, la société CNP International a été déconsolidée au 31 mars 2015 n'ayant plus d'incidence significative dans les comptes consolidés du groupe CNP Assurances

(3) Sous réserve de la conclusion d'accords définitifs et notamment de la levée des conditions suspensives, LBPP sera cédée à la Banque Postale par CNP Assurances en 2016. La société LBPP a été comptabilisée par mise en équivalence et conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « actifs non courants en vue de la vente »

(4) La Holding Do Sul a acquis le 10/11/2015, les 30% de participation de Consulfac dans Previsul portant le pourcentage d'intérêt du groupe CNP Assurances dans Previsul de 36,23% à 51,75%

(5) Le groupe CNP Assurances a également racheté l'essentiel des parts minoritaires de CNP Partners courant 2015 dont le pourcentage d'intérêt est passé de 94.47% à 99.5% ainsi que pour sa filiale, CNP Insurance Services, détenue intégralement par CNP Partners

(6) La société Estalvida d'Assegurances y Reasseguraciones SA a été absorbée par son unique actionnaire CNP Partners de Seguros y Reaseguros S.A avec extinction par dissolution sans liquidation et transmission du patrimoine à cette dernière qui a acquis par succession universelle tous les droits et obligations d'Estalvida d'Assegurances y Reasseguraciones SA

(7) Conformément au nouveau pacte d'actionnaire signé le 23/03/2015 entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, il est prévu la cession de 2% du capital et des droits de vote d'Ecureuil Vie Développement au profit de Natixis Assurances. La présentation de 2% du total de bilan de l'entité Ecureuil Vie Développement conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « actifs non courants en vue de la vente » n'a pas été réalisée car elle est sans incidence significative dans la présentation des comptes consolidés du groupe CNP Assurances

## 5.2 Ventilation du prix d'acquisition de Santander Insurance

Le 17 décembre 2014, CNP Assurances a finalisé un accord avec le groupe Banco Santander portant sur l'acquisition de 51 % des filiales d'assurance vie et non-vie de Santander Insurance Holding en Irlande et la mise en place d'un accord de distribution exclusif de long terme avec Santander Consumer Finance. Au 31 décembre 2014, l'intégralité de la différence entre le prix de la transaction et la situation nette réévaluée des filiales acquises a été affectée en écart d'acquisition. Conformément aux dispositions d'IFRS 3 (§.45), le groupe CNP Assurances disposait d'un délai d'un an pour comptabiliser les éléments définitifs de la transaction, soit une date butoir au 17 décembre 2015. En décembre 2015, la finalisation des travaux de Purchase Accounting a permis de déterminer la valeur des actifs incorporels de l'acquisition et de comptabiliser l'allocation du prix de la transaction dans les comptes consolidés du Groupe comme suit :

### Calcul du goodwill Santander Insurance

(en millions d'euros)

Paie ment initial	290,0
Augmentation de capital	7,1
Ajustements de prix	20,8
Intérêts des minoritaires	253,3
<b>Prix à allouer</b>	<b>571,2</b>
<i>Situation nette IFRS au 31 décembre 2015</i>	165,4
Ajustements comptabilisé	0,0
<b>Actif net réévalué</b>	<b>165,4</b>
Valeur du portefeuille	14,7
Valeur de l'accord de distribution	387,0
Impôts différés passifs	- 50,2
<b>Valeur nette des actifs incorporels identifiés</b>	<b>351,5</b>
<b>Goodwill</b>	<b>54,4</b>

Les montants suivants ont notamment été affectés à des actifs incorporels dans le cadre des travaux d'évaluation de l'actif net acquis :

- 14,7 M€ brut d'impôts (12,8 M€ nets d'impôts) alloués à la valeur des portefeuilles de contrats acquis correspondant à la valeur actualisée des profits futurs relatifs aux contrats déjà souscrits à la date d'acquisition
- 387,0 M € brut d'impôts (338,6 M€ nets d'impôts) alloués à la valeur de l'accord de distribution, liée aux affaires nouvelles futures.

Le Groupe a valorisé les premières tranches d'Earn-out pour les périodes de référence entre 2015 et 2020, soit une valeur actuelle au 31 décembre 2014 qui s'établit à 20,8 M€.

### 5.3 Informations financières résumées : entités consolidées avec des intérêts minoritaires significatifs

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Seguros		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance		CNP Cyprus Insurance holdings		MFPprevoyance SA	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Primes acquises / Chiffre d'affaires	3 161,1	2 828,7	2 555,9	2 692,4	492,1	0,0	139,9	142,6	231,2	301,6
<b>Résultat net (100%)</b>	<b>503,4</b>	<b>539,9</b>	<b>51,6</b>	<b>45,3</b>	<b>22,9</b>	<b>0,0</b>	<b>16,4</b>	<b>37,7</b>	<b>25,7</b>	<b>1,4</b>
Résultat net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	247,9	269,4	21,9	19,3	11,2	0,0	8,2	18,8	9,0	0,5
OCI (100%)	- 101,4	- 45,5	132,4	116,4	1,0	2,6	0,9	5,0	13,9	16,6
<b>Résultat global (100%)</b>	<b>402,1</b>	<b>494,4</b>	<b>184,0</b>	<b>161,7</b>	<b>23,8</b>	<b>2,6</b>	<b>17,2</b>	<b>42,8</b>	<b>39,6</b>	<b>17,9</b>
Résultat global – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	192,0	244,2	78,2	68,7	11,7	1,3	8,6	21,3	13,8	6,3
Actifs	10 886,7	12 413,9	13 630,4	12 955,5	1 897,0	1 651,9	781,8	819,4	890,8	1 402,5
Passifs	9 511,6	10 718,0	12 720,7	12 093,7	1 704,7	1 487,2	492,7	530,3	683,3	1 218,0
<b>Actifs net (100%)</b>	<b>1 375,1</b>	<b>1 695,9</b>	<b>909,6</b>	<b>861,8</b>	<b>192,3</b>	<b>164,7</b>	<b>289,1</b>	<b>289,0</b>	<b>207,5</b>	<b>184,5</b>
Actif net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	674,8	831,3	386,6	366,3	94,2	80,7	144,3	144,2	72,6	64,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 251,8	845,0	644,0	1 005,7	151,4	0,0	21,5	18,0	37,0	47,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 915,3	- 517,0	- 673,9	- 937,0	- 132,9	14,2	- 9,0	- 42,6	- 11,2	- 62,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 388,4	- 368,2	- 21,0	- 56,7	5,6	0,0	- 8,0	- 19,0	0,0	0,0
Dividendes versés aux minoritaires	- 11,3	- 26,1	- 8,4	- 8,4	0,0	0,0	- 4,9	- 2,6	0,0	0,0

#### 5.4 Informations financières résumées : partenariats significatifs

(en millions d'euros)	LBPP
	2014
Primes acquises / Chiffre d'affaires	515,6
Charges / Produits d'impôts sur le résultat	- 23,4
<b>Résultat net</b>	<b>18,7</b>
OCI	84,2
<b>Résultat global</b>	<b>103,0</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1,7
Placements relatifs aux activités d'assurance	1 959,5
Autres actifs	127,0
Passifs relatifs aux activités d'assurance	1 572,4
Autres passifs	225,5
<b>Actif net</b>	<b>290,4</b>
Actif net – part du Groupe CNP Assurances	145,2
Actif net – part hors Groupe CNP Assurances	145,2
<b>Eléments de réconciliation</b>	
<b>Valeurs d'équivalence pour CNP Assurances (ouverture)</b>	<b>140,5</b>
Résultat global (part du Groupe)	39,4
Dividendes reçus	- 11,9
Autres retraitements	0,0
<b>Valeurs d'équivalence pour CNP Assurances (clôture)</b>	<b>168,1</b>
<b>Actifs net part du Groupe</b>	<b>145,2</b>
Goodwill	22,9
Autres retraitements	0,0
<b>Valeurs d'équivalence pour CNP Assurances (clôture)</b>	<b>168,1</b>

#### 5.5 Informations financières résumées : partenariats non significatifs

(en millions d'euros)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2015	2014	2015	2014
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan de CNP Assurances	168,9	168,9	17,6	21,8
Contribution au résultat net de CNP Assurances	0,0	0,0	3,4	3,4
Contribution aux autres éléments du résultat global de CNP Assurances	0,0	0,0	-2,0	-0,8
<b>Contribution au résultat global de CNP Assurances</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>

## 5.6 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

### 5.6.1 Information financière synthétique à 100 %

31/12/2015				
(en millions d'euros)	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
La Banque Postale Prévoyance	2 226,0	310,0	521,6	43,4
FPC Par Corretora de Seguros S.A.	39,0	25,7	94,8	26,2
PB6	22,2	18,4	0,0	- 1,3
CNP ACP OBLIG FCP	845,8	845,8	0,0	0,0
CNP ACP 10 FCP	823,6	823,6	0,0	0,0

31/12/2014				
(en millions d'euros)	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
La Banque Postale Prevoyance	2 088,2	290,4	515,6	37,5
FPC Par Corretora de Seguros S.A.	46,1	29,6	84,0	26,2
PB6	24,8	19,7	0,0	- 1,9
CNP ACP OBLIG FCP	844,1	844,1	0,0	0,0
CNP ACP 10 FCP	830,3	830,3	0,0	0,0

### 5.6.2 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Position au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>358,8</b>	<b>332,6</b>
Augmentation de participation	0,0	0,0
Changement de méthode	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0
Augmentation de capital	0,0	0,0
Part dans le résultat	25,1	22,6
Part dans les éléments reconnus en situation nette	- 6,6	20,8
Autres variations *	- 177,9	0,0
Dividendes reçus	- 13,0	- 17,2
<b>Position à la date d'arrêté</b>	<b>186,5</b>	<b>358,8</b>

\* Les autres variations correspondent à LBPP qui est désormais comptabilisée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants en vue de la vente »

## Note 6 Analyse sectorielle

L'information sectorielle du Groupe intègre les comptes de sa filiale La Banque Postale Prévoyance selon une base proportionnelle (50%). En effet, compte tenu de la conduite partagée des affaires de la Banque Postales Prévoyance avec le second actionnaire, CNP Assurances estime que cette présentation reflète de manière pertinente l'information communiquée aux dirigeants pour les besoins de la gestion des activités et de la performance du groupe CNP Assurances.

### 6.1 Bilan par secteur au 31 décembre 2015

Actif (en millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total segments	Retraitement LBPP	Total IFRS
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	48,6	0,6	235,1	0,0	<b>284,3</b>	0,0	<b>284,3</b>
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	308 485,3	44 230,4	18 272,5	114,8	<b>371 103,0</b>	0,0	<b>371 103,0</b>
Autres actifs					<b>23 212,3</b>	- 867,3	<b>22 345,0</b>
<b>Total actif</b>					<b>394 599,6</b>	<b>- 867,3</b>	<b>393 732,3</b>
<b>Passif (en millions d'euros)</b>							
Capitaux propres totaux	13 037,5	1 876,0	3 648,9	8,3	<b>18 570,7</b>	0,0	<b>18 570,7</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	159 016,4	13 059,2	578,9	0,0	<b>172 654,4</b>	0,0	<b>172 654,4</b>
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	128 372,2	35 631,5	13 146,9	0,0	<b>177 150,7</b>	2,3	<b>177 153,0</b>
Autres passifs					<b>26 223,8</b>	- 869,6	<b>25 354,2</b>
<b>Total passif</b>					<b>394 599,6</b>	<b>- 867,3</b>	<b>393 732,3</b>

## 6.2 Bilan par secteur au 31 décembre 2014

<i>Actif (en millions d'euros)</i>	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total segments	Retraitement LBPP	Total IFRS
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	50,3	1,0	466,2	0,0	517,5	- 22,9	494,6
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	305 951,8	43 340,8	18 867,3	166,6	368 326,5	- 811,5	367 515,0
Autres actifs					27 372,3	19,3	27 391,6
<b>Total actif</b>					<b>396 216,3</b>	<b>- 815,1</b>	<b>395 401,2</b>
<i>Passif (en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres totaux	13 109,3	1 869,8	3 311,2	9,2	18 299,5	0,0	18 299,5
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	167 406,7	12 267,1	787,3	0,0	180 461,1	- 56,5	180 404,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	116 237,2	35 163,1	13 227,0	0,0	164 627,3	- 678,2	163 949,1
Autres passifs					32 828,4	- 80,4	32 748,0
<b>Total passif</b>					<b>396 216,3</b>	<b>- 815,1</b>	<b>395 401,2</b>



6.3 *Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2015*

<i>(en millions d'euros)</i>	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total segments	Rapprochement comptes IFRS		
						Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Retraitement LBPP	Total IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 850,8	3 410,4	6 730,7		31 991,9	- 407,1	- 213,2	31 371,6
Collecte nette	1 570,2	727,9	3 533,5		5 831,6		- 164,9	5 666,7
<b>Produit net d'assurance</b>	<b>1 614,4</b>	<b>243,7</b>	<b>1 366,1</b>	<b>64,0</b>	<b>3 288,1</b>		<b>- 50,7</b>	<b>3 237,4</b>
Frais généraux	- 407,7	- 83,2	- 336,2	- 34,5	- 861,6		16,4	- 845,2
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 206,7</b>	<b>160,5</b>	<b>1 029,9</b>	<b>29,5</b>	<b>2 426,5</b>		<b>- 34,4</b>	<b>2 392,1</b>
Charges de financement					- 192,2		0,0	- 192,2
Mise en équivalence					3,4		21,7	25,1
Eléments non courants					- 312,2		0,0	- 312,2
Charge d'impôt (taux effectif)					- 810,9		13,6	- 797,3
Intérêts minoritaires					- 303,2		0,0	- 303,2
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					23,6		- 0,3	23,3
Plus-values nettes actions et immobilier					295,6		- 0,6	295,0
<b>Résultat net part du Groupe</b>					<b>1 130,5</b>		<b>0,0</b>	<b>1 130,5</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	CDR désensibilisé 31/12/2015	Dont LBPP
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 426,5</b>	<b>34,4</b>
Effets nets des marchés	22,9	0,4
Plus-values nettes actions et immobilier	339,3	0,9
Eléments non courants	- 444,1	0,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 344,6</b>	<b>35,8</b>

6.4 *Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2014*

	Rapprochement comptes IFRS							
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total segments	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Retraite-ment LBPP	Total IFRS
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 967,2	3 118,6	6 432,9	0,0	31 518,7	- 716,9	- 212,6	30 589,3
Collecte nette	2 304,5	517,2	3 023,7	0,0	5 845,5		- 167,9	5 677,5
<b>Produit net d'assurance</b>	<b>1 668,5</b>	<b>205,3</b>	<b>1 376,1</b>	<b>87,3</b>	<b>3 337,3</b>		<b>- 47,3</b>	<b>3 290,0</b>
Frais généraux	- 402,1	- 98,5	- 349,9	- 45,1	- 895,6		17,9	- 877,8
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 266,4</b>	<b>106,9</b>	<b>1 026,2</b>	<b>42,2</b>	<b>2 441,7</b>		<b>- 29,5</b>	<b>2 412,2</b>
Charges de financement					- 177,8		0,0	- 177,8
Mise en équivalence					3,4		18,7	22,1
Eléments non courants					- 201,2		0,0	- 201,2
Charge d'impôt (taux effectif)					- 823,6		11,4	- 812,2
Intérêts minoritaires					- 322,6		0,0	- 322,6
Effets des marchés sur portefeuilles trading					77,0		- 0,3	76,7
Plus-values nettes actions et immobilier					82,9		- 0,3	82,6
<b>Résultat net part du Groupe</b>					<b>1 079,8</b>		<b>0,0</b>	<b>1 079,8</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	CDR désensibilisé 31/12/2014	Dont LBPP
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 441,7</b>	<b>29,5</b>
Effets nets des marchés	125,4	0,5
Plus-values nettes actions et immobilier	92,5	0,4
Eléments non courants	- 298,9	0,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 360,8</b>	<b>30,5</b>

## Note 7 Actifs incorporels

### 7.1 Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	31/12/2015				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>652,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 393,2</b>	<b>0,0</b>	<b>258,8</b>
<b>Valeurs de portefeuille</b>	<b>337,4</b>	<b>- 153,1</b>	<b>- 158,8</b>	<b>0,0</b>	<b>25,5</b>
<b>Valeur des accords de distribution</b>	<b>390,0</b>	<b>- 19,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>370,4</b>
<b>Logiciels</b>	<b>339,7</b>	<b>- 215,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>124,1</b>
Logiciels développés en interne	173,8	- 107,0	0,0	0,0	66,9
Logiciels autres	165,9	- 108,7	0,0	0,0	57,2
<b>Autres</b>	<b>26,0</b>	<b>- 11,9</b>	<b>- 3,6</b>	<b>0,0</b>	<b>10,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 745,1</b>	<b>- 400,2</b>	<b>- 555,7</b>	<b>0,0</b>	<b>789,2</b>

(en millions d'euros)	31/12/2014				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>867,1</b>	<b>0,0</b>	<b>- 393,2</b>	<b>0,0</b>	<b>473,8</b>
<b>Valeurs de portefeuille</b>	<b>343,8</b>	<b>- 164,2</b>	<b>- 158,8</b>	<b>0,0</b>	<b>20,8</b>
<b>Valeur des accords de distribution</b>	<b>5,3</b>	<b>- 2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>
<b>Logiciels</b>	<b>302,9</b>	<b>- 198,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>104,7</b>
Logiciels développés en interne	157,6	- 95,7	0,0	0,0	61,9
Logiciels autres	145,3	- 102,5	0,0	0,0	42,9
<b>Autres *</b>	<b>225,3</b>	<b>- 49,2</b>	<b>- 103,3</b>	<b>-57,2</b>	<b>15,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 744,3</b>	<b>- 414,3</b>	<b>- 655,3</b>	<b>-57,2</b>	<b>617,5</b>

\* La ligne « Autres » incluait depuis le 31 décembre 2010 l'actif incorporel lié à la réforme des retraites. La diminution de l'actif incorporel de 161,9 M€ à l'origine à 4,2 M€ à fin 2014 a été intégralement financée au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## 7.2 Écarts d'acquisition

### 7.2.7 Valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31/12/2015	Écart d'acquisition net au 31/12/2014
Groupe Caixa Seguros	389,9	169,6	225,9
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	34,8
CNP Santander Insurance *	54,4	54,4	213,1
<b>TOTAL</b>	<b>892,4</b>	<b>258,8</b>	<b>473,8</b>

\* L'écart d'acquisition net au 31 décembre 2014 de 213,1 M€ correspond à l'écart de première consolidation lié à l'acquisition de CNP Santander Insurance. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (§.45), le groupe CNP Assurances disposait d'un an à compter de la date d'acquisition pour l'allouer à la valeur des actifs incorporels liés à cette acquisition. Suite à la finalisation des travaux de Purchase Accounting, un montant de 14,7 M€ brut d'impôts a été alloué à la valeur des portefeuilles de contrats acquis et un montant de 387,0 M€ brut d'impôts a été alloué à la valeur de l'accord de distribution, liée aux affaires nouvelles. L'écart d'acquisition définitif représente un montant de 54,4 M€ dans les comptes au 31 décembre 2015.

La méthodologie appliquée par le groupe CNP Assurances pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des *goodwills* est décrite au paragraphe 3.10.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

#### Groupe Caixa Seguros

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2016-2020) validées par la direction, extrapolées en tenant compte de taux de croissance nul des affaires nouvelles de 2021 à 2040, et actualisés à un taux après impôts d'environ 12 %.

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

A ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation. De même, une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes projetés ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

#### CNP Cyprus Insurance holdings

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2016-2020) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (autour de 2% pour les branches d'assurance non-vie et 3% en assurance vie) des affaires nouvelles de 2020 à 2028 (date de fin de l'accord en vigueur avec Cyprus Popular Bank), et actualisés à un taux après impôts d'environ 9,5 % pour les activités chypriotes. La filiale en Grèce n'est plus valorisée depuis juin 2013.

La comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable au 31 décembre 2015 n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou une réduction significative des volumes futurs en Grèce et à Chypre ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

## CNP Santander Insurance

Suite aux travaux d'acquisition prévus par la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition définitif de Santander Insurance est comptabilisé au 31 décembre 2015 avec l'activation des earn-out 2015.

Les flux de trésorerie futurs sont issus des prévisions d'activité (2016-2020) validées par la direction et extrapolées en tenant compte un taux de croissance de 2,5 % des affaires nouvelles de 2021 à 2034 (date de fin de l'accord de distribution), et actualisés à un taux après impôts de 8,3 %.

Au 31 décembre 2015, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

### 7.2.8 Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>473,8</b>	<b>236,0</b>
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	241,4
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition <sup>(1)</sup>	- 137,0	0,0
Ajustement résultant des variations de complément de prix	-20,8	-2,5
Ajustement résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut <sup>(2)</sup>	- 57,3	2,6
Autres mouvements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 3,6
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>258,8</b>	<b>473,8</b>

<sup>(1)</sup> Les ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition s'expliquent principalement par l'allocation de l'écart de première consolidation, déterminé lors de l'acquisition de CNP Santander Insurance, à la valeur des actifs incorporels, conformément aux dispositions d'IFRS 3 (§.45).

<sup>(2)</sup> La variation de l'écart de conversion de (57,3) porte sur le goodwill des entités brésiliennes, Caixa Seguradora, Previsul et Odonto Empresas Convenios Dentarios Ltda

## 7.3 Valeurs de portefeuille et valeurs des accords de distribution

### 7.3.1 Valeurs de portefeuille

(en millions d'euros)	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2015	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2014
Groupe Caixa Seguros	123,5	4,9	4,7
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Partners	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	44,4	13,9	15,6
MFPrévoyance SA	8,3	0,0	0,5
CNP Santander Insurance <sup>(1)</sup>	14,7	6,8	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>391,0</b>	<b>25,5</b>	<b>20,8</b>

<sup>(1)</sup> La finalisation des travaux de Purchase Accounting sur l'acquisition de CNP Santander Insurance a permis de déterminer la valeur des actifs incorporels de l'acquisition. Un montant de 14,7 M€ brut d'impôts a été alloué à la valeur des portefeuilles de contrats acquis correspondant à la valeur actualisée des profits futurs relatifs aux contrats souscrits à la date d'acquisition. La valeur du portefeuille fait l'objet d'un amortissement actuariel sur 10 ans.

## 7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>343,8</b>	<b>443,3</b>
Entrée de périmètre	17,2	0,0
Ecart de conversion	- 23,6	0,9
Acquisitions de l'exercice	0,0	1,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 101,4
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>337,4</b>	<b>343,8</b>
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 323,0	- 361,4
Ecart de conversion	22,2	- 0,9
Charges d'amortissement de l'exercice	- 11,0	- 10,7
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	49,9
<b>Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture</b>	<b>- 311,9</b>	<b>- 323,0</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>25,5</b>	<b>20,8</b>

### 7.3.3 Valeurs des accords de distribution

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>2,6</b>	<b>111,9</b>
Acquisitions de l'exercice <sup>(1)</sup>	388,2	2,9
Amortissements de l'exercice	- 19,6	- 5,9
Ajustements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Ecarts de conversion	- 0,8	0,0
Autres variations	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 106,4
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>370,4</b>	<b>2,6</b>

<sup>(1)</sup> La finalisation des travaux de Purchase Accounting sur l'acquisition de CNP Santander Insurance a permis de déterminer la valeur des actifs incorporels de l'acquisition. Un montant de 387 M€ brut d'impôts a été alloué à la valeur de l'accord de distribution, liée aux affaires nouvelles. La valeur de l'accord de distribution est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans.

## 7.4 Logiciels et autres actifs incorporels

### 7.4.1 Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>61,9</b>	<b>44,2</b>
Acquisitions de l'exercice	24,1	25,2
Amortissements de l'exercice	- 11,3	- 7,7
Pertes de valeur	- 2,1	- 0,5
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 5,8	0,7
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>66,9</b>	<b>61,9</b>

### 7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>58,4</b>	<b>44,1</b>
Acquisitions de l'exercice	36,8	26,0
Amortissements de l'exercice	- 13,4	- 7,9
Pertes de valeur	- 6,0	- 15,3
Ecarts de conversion	- 12,3	- 0,1
Autres variations	4,2	11,8
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 0,2
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>67,7</b>	<b>58,4</b>

## Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

### 8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Immeubles de placement au coût historique</b>		
Valeur comptable brute	2 083,8	2 121,0
Cumul des amortissements	- 333,7	- 342,1
Cumul des pertes de valeurs	- 5,1	- 15,5
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 745,0</b>	<b>1 763,4</b>
<b>Immeubles de placement en juste valeur</b>		
Valeur comptable brute	1 012,6	645,0
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>2 757,6</b>	<b>2 408,4</b>

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>1 763,4</b>	<b>1 935,9</b>
Acquisitions	40,5	45,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 34,2	- 211,7
Amortissements de l'exercice	- 40,5	- 40,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 2,4	- 1,0
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	12,8	23,2
Écarts de conversion	- 1,3	0,0
Autres variations	6,7	11,5
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>1 745,0</b>	<b>1 763,4</b>



<b>Immeubles de placement en UC</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>645,0</b>	<b>604,8</b>
Acquisitions	343,5	63,9
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	4,8
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	17,4
Sorties	- 6,4	- 49,7
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	31,5	- 0,3
Ecarts de conversion	- 1,2	0,0
Autres variations	0,2	4,1
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>1 012,6</b>	<b>645,0</b>

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

## 8.2 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

<b>Immeubles d'exploitation</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>304,6</b>	<b>289,5</b>
Acquisitions	16,2	21,1
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,1
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,4
Sorties	- 20,2	0,0
Amortissements de l'exercice	- 7,4	- 5,3
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 0,7	- 1,2
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,0	1,1
Ecarts de conversion	- 20,3	0,4
Autres variations	- 8,3	- 1,5
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>263,9</b>	<b>304,6</b>

<b>Autres immobilisations corporelles</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>44,4</b>	<b>59,3</b>
Acquisitions de l'exercice	17,9	12,2
Amortissements de l'exercice	- 17,3	- 16,6
Sorties de l'exercice	- 1,2	- 1,2
Ecarts de conversion	- 2,4	0,1
Autres variations	1,8	- 9,2
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 0,2
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>43,2</b>	<b>44,4</b>

## Note 9 Inventaire des placements par nature

### 9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

#### 9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeurs nettes latentes
<b>JV avec variation de JV par résultat</b>	Obligations TF					9 908,9	
	Obligations TV					18 877,4	
	TCN					142,9	
	Actions					3 592,5	
	Fonds de placement					35 841,8	
	Parts de SCI					960,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					168,8	
	<b>Total</b>					<b>69 492,6</b>	
<b>Instruments dérivés</b>	Instruments dérivés (juste valeur positive)					4 417,2	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 4 834,1	
	<b>Total</b>					<b>- 416,9</b>	
<b>AFS</b>	Obligations TF	152 806,0	2 018,1	- 0,5	18 232,9	173 056,5	
	Obligations TV	28 244,3	847,0	- 32,9	2 374,1	31 432,4	
	TCN	3 499,6	0,0	0,0	17,6	3 517,3	
	Actions	14 584,4	0,0	- 4 833,6	6 608,3	16 359,2	
	Fonds de placement	38 854,3	0,0	- 326,8	2 668,0	41 195,5	
	Parts de SCI	4 082,6	0,0	- 269,3	1 346,8	5 160,2	
	Titres participatifs	42,9	0,0	- 2,8	19,9	60,0	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	15 190,6	- 279,4	- 323,2	2 539,1	17 127,1	
<b>Total</b>	<b>257 304,7</b>	<b>2 585,8</b>	<b>- 5 789,1</b>	<b>33 806,7</b>	<b>287 908,1</b>		
<b>HTM</b>	Obligations TF	376,7				376,7	- 10,9
	Obligations TV	264,7				264,7	17,3
	<b>Total</b>	<b>641,5</b>				<b>641,5</b>	<b>6,5</b>
<b>Prêts et avances</b>	Prêts et avances	5 703,9		- 17,1		5 686,8	43,2
	<b>Total</b>	<b>5 703,9</b>		<b>- 17,1</b>		<b>5 686,8</b>	<b>43,2</b>
<b>Immeubles de placement</b>	Immeubles de placement en coût amorti	2 083,8	- 333,7	- 5,1		1 745,0	897,3
	Immeubles de placement en juste valeur	1 012,6	0,0	0,0		1 012,6	0,0
	<b>Total</b>	<b>3 096,4</b>	<b>- 333,7</b>	<b>- 5,1</b>		<b>2 757,6</b>	<b>897,3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>- 5 811,3</b>	<b>33 806,7</b>	<b>366 069,6</b>	<b>947,0</b>	

**Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2015**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	4 583,7	5 325,2	9 908,9
Obligations TV	7 307,4	11 569,9	18 877,4
TCN	81,5	61,4	142,9
Actions	99,7	3 492,8	3 592,5
Fonds de placement	23 437,8	12 404,0	35 841,8
Parts de SCI	0,0	960,2	960,2
Autres	167,2	1,6	168,8
<b>TOTAL</b>	<b>35 677,4</b>	<b>33 815,2</b>	<b>69 492,6</b>

## 9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2014

		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>JV avec variation de JV par résultat</b>	Obligations TF					12 224,1	
	Obligations TV					18 082,8	
	TCN					115,0	
	Actions					3 867,1	
	Fonds de placement					33 094,6	
	Parts de SCI					1 219,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					172,0	
	<b>Total</b>					<b>68 775,3</b>	
<b>Instruments dérivés</b>	Instruments dérivés (juste valeur positive)					5 173,0	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 5 806,4	
	<b>Total</b>					<b>- 633,4</b>	
<b>AFS</b>	Obligations TF	154 332,1	1 873,5	- 0,5	22 803,3	179 008,4	
	Obligations TV	28 248,9	856,4	- 43,3	2 765,6	31 827,6	
	TCN	3 539,7	0,0	0,0	16,5	3 556,2	
	Actions	13 347,7	0,0	- 4 763,9	5 526,9	14 110,7	
	Fonds de placement	35 474,0	0,0	- 359,4	2 123,2	37 237,8	
	Parts de SCI	3 731,5	0,0	- 266,7	1 141,5	4 606,2	
	Titres participatifs	75,9	0,0	- 2,8	15,7	88,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	13 040,7	- 149,5	- 507,5	2 416,0	14 799,6	
	<b>Total</b>	<b>251 790,4</b>	<b>2 580,4</b>	<b>- 5 944,1</b>	<b>36 808,7</b>	<b>285 235,5</b>	
<b>HTM</b>	Obligations TF	150,0	0,0	0,0	0,0	150,0	1,1
	Obligations TV	432,9	0,0	- 18,5	0,0	414,4	0,5
	<b>Total</b>	<b>582,9</b>	<b>0,0</b>	<b>- 18,5</b>	<b>0,0</b>	<b>564,4</b>	<b>1,6</b>
<b>Prêts et avances</b>	Prêts et avances	5 001,6	0,0	- 17,1	0,0	4 984,4	4,5
	<b>Total</b>	<b>5 001,6</b>	<b>0,0</b>	<b>- 17,1</b>	<b>0,0</b>	<b>4 984,4</b>	<b>4,5</b>
<b>Immeubles de placement</b>	Immeubles de placement en coût amorti	2 121,0	- 342,1	- 15,5	0,0	1 763,4	824,0
	Immeubles de placement en juste valeur	645,0	0,0	0,0	0,0	645,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>2 766,0</b>	<b>- 342,1</b>	<b>- 15,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2 408,4</b>	<b>824,0</b>
<b>TOTAL</b>				<b>- 5 995,2</b>	<b>36 808,7</b>	<b>361 334,7</b>	<b>830,1</b>

**Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2014**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	6 610,2	5 613,9	12 224,1
Obligations TV	5 503,2	12 579,6	18 082,8
TCN	98,1	16,9	115,0
Actions	148,0	3 719,2	3 867,1
Fonds de placement	21 016,7	12 077,9	33 094,6
Parts de SCI	0,0	1 219,6	1 219,6
Autres	169,9	2,1	172,0
<b>Total JV avec variation de JV par résultat</b>	<b>33 546,1</b>	<b>35 229,3</b>	<b>68 775,3</b>

**9.1.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » des annexes 9.1.1 et 9.1.2**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Inventaire des placements	366 069,6	361 334,7
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 834,1	- 5 806,4
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	370 903,7	367 141,1
<b>Ecart</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

**9.1.4 Entités structurées non consolidées**

9.1.4.1 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Fonds d'investissement (hors supports UC)		Véhicules de titrisation (hors supports UC)		Entités structurées supports de contrats en UC	
	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	12 531,1	231,3	853,2	30,4		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	10,1	1,3	3,6	0,1	23 449,9	873,6
Titres disponibles à la vente	41 195,5	476,7	2 020,3	48,5		
Titres conservés jusqu'à échéance						
<b>Total Actif</b>	<b>53 736,7</b>	<b>709,3</b>	<b>2 877,2</b>	<b>78,9</b>	<b>23 449,9</b>	<b>873,6</b>

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale de perte du Groupe est limitée aux montants investis et aucun soutien financier n'a été accordé au cours de l'exercice.

## 9.1.4.2 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2014

	Fonds d'investissement (hors supports UC)		Véhicules de titrisation (hors supports UC)		Entités structurées supports de contrats en UC	
	Valeur comptable	Gains / Pertés subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertés subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains / Pertés subis au cours de la période
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de transaction	12 075,2	356,6	1 010,9	70,5		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2,7	0,2	3,5	0,0	21 028,0	1 032,5
Titres disponibles à la vente	37 237,8	567,6	1 498,6	30,0		
Titres conservés jusqu'à échéance			92,4	2,8		
<b>Total Actif</b>	<b>49 315,7</b>	<b>924,3</b>	<b>2 605,4</b>	<b>103,3</b>	<b>21 028,0</b>	<b>1 032,5</b>

Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale de perte du Groupe est limitée aux montants investis et aucun soutien financier n'a été accordé au cours de l'exercice.

## 9.2 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

### 9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	<u>Catégorie 1</u> : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	<u>Catégorie 2</u> : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	<u>Catégorie 3</u> : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instrument à la juste valeur par résultat *	59 952,7	13 957,0	0,0	73 909,7
Titres disponibles à la vente	265 757,6	22 132,2	18,3	287 908,1
<b>Total actifs financiers</b>	<b>325 710,3</b>	<b>36 089,2</b>	<b>18,3</b>	<b>361 817,8</b>
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	2 621,4	20,9	2 642,3
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	1 005,5	7,2	1 012,6
<b>Total immobilier de placements</b>	<b>0,0</b>	<b>3 626,8</b>	<b>28,1</b>	<b>3 654,9</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	605,9	0,0	0,0	605,9
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 187,5	0,0	0,0	4 187,5
Instruments dérivés passifs	0,0	4 834,1	0,0	4 834,1
<b>Total passifs financiers</b>	<b>4 793,4</b>	<b>4 834,1</b>	<b>0,0</b>	<b>9 627,4</b>

\* Comprend les dérivés actifs

Dans la mesure où l'ensemble des dérivés du Groupe sont garantis (collatéralisés), le risque de contrepartie est très limité et la prise en compte de l'ajustement de crédit de valeur « CVA » et de l'ajustement de débit de valeur « DVA » est sans impact sur la valorisation de ces dérivés.

## 9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Catégorie 1 :</u> Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	<u>Catégorie 2 :</u> Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	<u>Catégorie 3 :</u> Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instrumentes à la juste valeur par résultat *	59 545,1	14 403,3	0,0	73 948,4
Titres disponibles à la vente	259 884,4	25 281,5	69,5	285 235,4
<b>Total actifs financiers</b>	<b>319 429,6</b>	<b>39 684,7</b>	<b>69,5</b>	<b>359 183,8</b>
Immobilier de placements au coût amorti	0,0	2 585,8	1,7	2 587,5
Immobilier de placements en juste valeur	0,0	645,0	0,0	645,0
<b>Total immobilier de placements</b>	<b>0,0</b>	<b>3 230,8</b>	<b>1,7</b>	<b>3 232,5</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	811,4	0,0	0,0	811,4
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 367,7	0,0	0,0	4 367,7
Instrumentes dérivés passifs	0,0	5 806,4	0,0	5 806,4
<b>Total passifs financiers</b>	<b>5 179,1</b>	<b>5 806,4</b>	<b>0,0</b>	<b>10 985,6</b>

\* Comprend les dérivés actifs



**9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables**

(en millions d'euros)	31/12/2015											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres disponibles à la vente	69,5	7,3	0,0	0,0	-58,3	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	-0,6	18,3
<b>Total actifs financiers</b>	<b>69,5</b>	<b>7,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-58,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>18,3</b>
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2	7,2
Immobilier de placement en coût amorti	1,7	0,0	0,0	23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	20,9
<b>Total immobilier de placement</b>	<b>1,7</b>	<b>8,3</b>	<b>0,0</b>	<b>23,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,8</b>	<b>28,1</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

	31/12/2014											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>												
Instruments à la juste valeur par résultat	25,2	0,0	- 14,3	0,0	0,0	- 10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres disponibles à la vente	37,5	5,5	- 7,0	58,3	- 24,0	0,0	- 0,5	0,3	0,0	- 0,6	0,1	69,5
<b>Total actifs financiers</b>	<b>62,7</b>	<b>5,5</b>	<b>- 21,3</b>	<b>58,3</b>	<b>- 24,0</b>	<b>- 10,9</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>69,5</b>
Immobilier de placement en coût amorti	0,1	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7
<b>Total immobilier de placement</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>
<b>Total passifs financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### 9.3 Titres mis en pension

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs nettes	
		31/12/2015	31/12/2014
AFS	Obligations TF	6 560,8	9 485,5
	Actions	0,0	0,0
<b>Total AFS</b>		<b>6 560,8</b>	<b>9 485,5</b>

### 9.4 Titres prêtés

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs nettes	
		31/12/2015	31/12/2014
AFS	Obligations TF	9 430,8	3 534,3
	Actions - Coté	1 087,4	1 770,3
<b>Total</b>		<b>10 518,1</b>	<b>5 304,5</b>

## 9.5 Réconciliation ouverture / clôture des placements

### 9.5.1 Exercice 2015

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
<b>Titres de transaction</b>	68 775,3	36 076,6	- 34 303,6	1 653,8	0,0	0,0	- 24,4	- 2 685,2	69 492,6
<b>Instruments dérivés</b>	- 633,4	108,9	- 38,2	145,8	0,0	0,0	0,0	0,0	- 416,9
<b>Titres disponibles à la vente</b>	285 235,5	92 392,9	- 86 328,5	- 2 986,6	- 291,7	436,8	- 85,1	- 465,1	287 908,1
<b>Titres conservés jusqu'à échéance</b>	564,4	381,9	- 183,6	0,0	0,0	18,5	0,0	- 139,8	641,5
<b>Prêts et avances</b>	4 984,4	1 414,2	- 790,5	0,0	0,0	0,0	80,5	- 2,0	5 686,8
<b>Immobilier de placement</b>	2 408,4	348,3	- 41,4	33,1	- 2,4	12,8	0,0	- 1,2	2 757,6
<b>TOTAL</b>	<b>361 334,6</b>	<b>130 722,8</b>	<b>- 121 685,7</b>	<b>- 1 154,0</b>	<b>- 294,1</b>	<b>468,2</b>	<b>- 29,0</b>	<b>- 3 293,3</b>	<b>366 069,6</b>

\* cf. note 20.3

### 9.5.2 Exercice 2014

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres ***	Valeur comptable clôture
<b>Titres de transaction</b>	65 514,4	28 045,8	- 27 050,9	3 295,6	0,0	0,0	- 1 143,4**	113,8	68 775,3
<b>Instruments dérivés</b>	- 259,1	272,0	- 372,8	- 344,2	0,0	0,0	0,0	70,7	- 633,4
<b>Titres disponibles à la vente</b>	265 664,0	72 539,0	- 65 970,9	13 997,7	- 115,5	743,8	202,1	- 1 824,8	285 235,5
<b>Titres conservés jusqu'à échéance</b>	603,1	64,5	- 111,2	0,0	- 0,1	1,8	0,0	6,3	564,4
<b>Prêts et avances</b>	4 662,4	1 595,3	- 1 221,2	0,0	0,0	0,0	137,6	- 189,7	4 984,4
<b>Immobilier de placement</b>	2 540,6	74,2	- 261,4	4,3	- 1,0	21,7	17,4	12,6	2 408,4
<b>TOTAL</b>	<b>338 725,5</b>	<b>102 590,9</b>	<b>- 94 988,4</b>	<b>16 953,4</b>	<b>- 116,6</b>	<b>767,3</b>	<b>- 786,3</b>	<b>- 1 811,1</b>	<b>361 334,6</b>

\* cf. note 20.3

\*\* Correspond principalement à la sortie de 2 OPCVM consolidés

\*\*\* Inclus notamment la sortie CNP Barclays Vida y Pensiones en activités destinées à être cédées

## 9.6 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	48,4	- 57,2	1 320,0	- 1 435,9	1 386,6	- 1 522,9	475,4	- 584,6	153,3	- 226,0	3 383,7	- 3 826,6
Cap / floor	10,0	- 12,7	216,8	- 302,5	657,5	- 553,0	0,2	- 55,7	1,0	- 75,8	885,4	- 999,7
Equity	28,4	- 7,8	10,7	0,0	109,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	148,0	- 7,8
<b>Total des dérivés</b>	<b>86,7</b>	<b>- 77,7</b>	<b>1547,4</b>	<b>- 1 738,4</b>	<b>2 153,1</b>	<b>- 2 075,9</b>	<b>475,6</b>	<b>- 640,3</b>	<b>154,3</b>	<b>- 301,8</b>	<b>4 417,2</b>	<b>- 4 834,1</b>

(en millions d'euros)	31/12/2014											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	32,9	- 53,0	1 132,4	- 1 255,9	2 074,9	- 2 440,7	768,7	- 889,4	902,1	- 1 098,5	4 911,0	- 5 737,5
Cap / floor	0,0	0,0	57,5	- 1,9	176,5	- 39,6	0,0	0,0	14,4	- 27,2	248,4	- 68,7
Equity	1,4	0,0	6,2	0,0	6,1	- 0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	13,7	- 0,3
<b>Total des dérivés</b>	<b>34,3</b>	<b>- 53,0</b>	<b>1 196,1</b>	<b>- 1 257,8</b>	<b>2 257,5</b>	<b>- 2 480,6</b>	<b>768,7</b>	<b>- 889,4</b>	<b>916,4</b>	<b>- 1 125,7</b>	<b>5 173,0</b>	<b>- 5 806,4</b>

## 9.7 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
	Swap de change	
<b>Notionnel</b>	<b>722,7</b>	<b>722,7</b>
<b>Réserve de couverture des flux de trésorerie</b>	<b>6,9</b>	<b>- 0,1</b>
Variation de la réserve sur la période	82,5	74,4
Recyclage en résultat sur la période	- 71,0	- 74,6
Impôts différés	- 4,6	0,1

CNP Assurances a mis en place deux relations de couverture dans le cadre de la gestion du risque de change sur les émissions subordonnées en devises du Groupe :

- Le premier instrument dérivé de couverture est un *cross-currency swap* visant à se prémunir des fluctuations de change entre la *livre sterling* et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal des titres subordonnés libellés en *livre sterling* émis en 2011, pour un notionnel de 300 MGBP (339,5 M€). Cet instrument dérivé est enregistré selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.11.3) : au 31 décembre 2015, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat ;
- Le deuxième instrument dérivé de couverture est un *swap* de devises consistant à transformer instantanément les flux futurs à verser en *dollar américain* en flux en euros, à savoir les paiements annuels de coupon et les flux initiaux et finaux de remboursement du nominal, ceci jusqu'au 18 juillet 2019. Le montant du notionnel s'établit à 500 MUSD (383,2 M€). Cette opération est enregistrée selon la comptabilité de couverture de flux de trésorerie et, au 31 décembre 2015, aucune inefficacité n'a été constatée.

## 9.8 Risque de crédit

### 9.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2015

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	23 057,3	9,1%
AA	108 857,2	42,9%
A	46 638,3	18,4%
BBB	50 686,2	20,0%
< BBB	13 598,5	5,4%
NR	10 737,3	4,2%
<b>TOTAL</b>	<b>253 574,8</b>	<b>100,0%</b>

### 9.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2014

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	26 164,4	10,1 %
AA	110 163,2	42,6 %
A	54 332,5	21,1 %
BBB	61 346,7	24,3 %
< BBB	4 352,6	1,8 %
NR	2 040,2	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>258 399,6</b>	<b>100,0 %</b>

## 9.9 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

### 9.9.1 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2015

(en millions d'euros)		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	95 212	10 563	16 833	45 316	12 786	1 588	25 707	208 006
	Fonds de placement	29 144	285	39	11 378	102	0	248	41 195
	Actions	10 131	2 601	659	2 393	0	7	569	16 359
	Autres	20 403	523	39	1 339	0	6	38	22 347
TRA et FVO	Titres de créance	12 447	1 088	829	3 758	428	7 879	2 526	28 956
	Fonds de placement	28 619	17	58	6 785	18	244	74	35 815
	Actions	489	417	102	975	1 216	88	305	3 593
	Autres	961	0	105	62	0	0	1	1 129
HTM	Titres de créance	50	0	42	0	0	550	0	641
	Prêts et avances	5 332	0	0	344	0	4	7	5 687
	Instruments dérivés	- 411	- 4	0	- 2	0	0	0	- 417
	Immeubles de placement	2 676	25	0	42	0	14	0	2 758
<b>TOTAL</b>		<b>205 053</b>	<b>15 516</b>	<b>18 706</b>	<b>72 390</b>	<b>14 551</b>	<b>10 380</b>	<b>29 475</b>	<b>366 070</b>

Pays émetteur (liste pour information)	31/12/2015			31/12/2014		
	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	66 591,5	77 735,6	4 941,1	67 676,2	81 013,0	4 344,1
Italie	9 134,8	10 708,0	1 234,7	9 644,9	11 117,8	1 093,0
Belgique	7 402,4	8 621,0	494,4	8 201,0	9 617,8	417,3
Espagne	3 751,0	4 390,8	344,9	3 695,8	4 378,1	304,9
Autriche	4 434,0	5 197,8	219,3	4 793,8	5 739,5	202,1
Brésil	1 448,8	1 265,6	759,5	1 628,0	1 528,5	917,7
Portugal	271,4	310,8	7,6	431,7	468,5	11,7
Pays-Bas	179,5	204,2	15,5	124,8	154,0	10,4
Irlande	617,1	724,3	31,8	608,5	724,4	18,2
Allemagne	2 481,7	2 823,0	240,8	2 637,4	3 031,1	217,7
Grèce	3,9	2,2	0,1	4,3	4,6	0,2
Finlande	16,3	19,7	3,2	34,4	38,6	4,3
Pologne	346,7	391,9	43,1	337,2	391,1	31,4
Luxembourg	50,4	56,3	20,8	34,1	39,0	15,4
Suède	11,4	12,4	0,3	1,2	2,4	1,1
Danemark	45,2	60,1	4,5	45,2	49,2	3,3
Slovénie	140,6	158,7	3,5	237,9	269,4	14,2
Grande-Bretagne	78,1	233,0	0,0	78,1	213,6	0,0
Canada	649,0	710,8	85,9	548,1	625,7	61,9
Chypre	16,6	18,5	6,1	15,7	16,2	4,0
Autres	6 401,8	7 459,8	735,2	6 414,2	7 617,0	650,0
<b>TOTAL</b>	<b>104 072,3</b>	<b>121 104,4</b>	<b>9 192,0</b>	<b>107 192,3</b>	<b>127 039,4</b>	<b>8 322,9</b>

\* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

Au 31 décembre 2015, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 121,1 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 9,2 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.19 et 3.14.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 7,6 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 66,1 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 11,5 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 7,6 % (66,1 % fois 11,5 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (7,1 Md€ au 31 décembre 2015 pour la France) ;
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,5 %, pour un taux global de revalorisation (TGR) à fin 2015 d'environ 1,9 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG ;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (2,7 Md€) et sur les actions (12,6 Md€). Ces plus-values seraient prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active le cas échéant.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

### 9.9.2 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2014

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	95 128	16 814	7 239	56 459	11 700	1 519	25 534	214 392
	Fonds de placement	27 479	33	250	9 255	1	0	220	37 238
	Actions	8 113	602	2 769	2 464	0	12	150	14 111
	Autres	19 475	0	0	18	0	0	2	19 495
TRA et FVO	Titres de créance	12 486	848	678	4 635	531	8 782	2 335	30 296
	Fonds de placement	27 242	93	10	5 374	30	253	58	33 059
	Actions	480	115	429	989	1 322	139	392	3 867
	Autres	1 242	214	0	66	0	0	32	1 554
HTM	Titres de créance	92	0	0	0	0	380	92	564
	Prêts et avances	4 614	0	0	303	0	47	20	4 984
	Instruments dérivés	- 630	0	- 3	0	0	0	0	- 633
	Immeubles de placement	2 363	0	0	43	0	2	0	2 408
<b>TOTAL</b>		<b>198 085</b>	<b>18 718</b>	<b>11 371</b>	<b>79 606</b>	<b>13 585</b>	<b>11 135</b>	<b>28 834</b>	<b>361 335</b>



## 9.10 Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe représentent respectivement en 2015 et 2014 moins de 0,5% de l'actif et du passif consolidés.

## 9.11 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

### Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Engagements de financement	208,9	418,5
Engagements de garantie	11 026,0	11 149,6
Engagements sur titres	4 848,6	3 710,7

Les engagements de garantie correspondent principalement à l'encours maximal des engagements de CNP Caution que CNP Assurances garantit au Crédit Immobilier de France. Cette garantie a fait l'objet d'une première comptabilisation en résultat lors de sa mise en œuvre en 2011 ; le coût actuel de cet instrument dérivé est déjà comptabilisé (0,3 M€).

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

### Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	22,3	70,1
Engagements sur titres	10 974,2	9 778,8

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

## Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

### 10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

#### 10.1.1 Ventilation des passifs au 31/12/2015

	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
<b>Contrats d'assurance non-vie</b>	<b>8 372,2</b>	<b>7 033,8</b>	<b>1 338,4</b>
Provisions pour primes non acquises	676,6	558,1	118,5
Provisions pour sinistres	5 917,1	4 953,6	963,6
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	41,5	40,6	0,8
Autres provisions techniques	1 737,0	1 481,6	255,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrat d'assurance vie</b>	<b>168 780,7</b>	<b>158 975,5</b>	<b>9 805,2</b>
Provisions pour primes non acquises	1 199,6	1 012,4	187,1
Provisions d'assurance vie	161 156,9	151 729,1	9 427,7
Provisions pour sinistres	2 021,8	1 845,5	176,4
Provisions pour participation aux bénéfices	3 766,0	3 761,0	5,0
Autres provisions techniques	636,5	627,4	9,1
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire</b>	<b>138 684,8</b>	<b>138 684,8</b>	<b>0,0</b>
Provisions d'assurance vie	132 834,6	132 834,6	0,0
Provisions pour sinistres	2 453,1	2 453,1	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	3 397,0	3 397,0	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire</b>	<b>4 793,4</b>	<b>4 646,3</b>	<b>147,1</b>
<b>Instruments dérivés séparés sur contrats</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>29 176,2</b>	<b>29 176,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>	<b>349 807,3</b>	<b>338 516,5</b>	<b>11 290,8</b>
<b>Participation aux bénéfices différée active</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

**10.1.2 Ventilation des passifs au 31/12/2014**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut de réassurance</b>	<b>Net de réassurance</b>	<b>Réassurance</b>
<b>Contrats d'assurance non-vie</b>	<b>7 997,2</b>	<b>6 743,4</b>	<b>1 253,8</b>
Provisions pour primes non acquises	598,8	448,4	150,3
Provisions pour sinistres	5 740,4	4 847,6	892,8
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	42,8	41,0	1,8
Autres provisions techniques	1 615,2	1 406,4	208,9
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats d'assurance vie</b>	<b>155 951,9</b>	<b>146 418,4</b>	<b>9 533,5</b>
Provisions pour primes non acquises	993,7	718,4	275,3
Provisions d'assurance vie	148 384,3	139 241,2	9 143,1
Provisions pour sinistres	2 209,5	2 105,8	103,8
Provisions pour participation aux bénéfices	3 836,6	3 833,2	3,3
Autres provisions techniques	527,8	519,9	8,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire</b>	<b>143 442,4</b>	<b>143 442,4</b>	<b>0,0</b>
Provisions d'assurance vie	139 237,7	139 237,7	0,0
Provisions pour sinistres	2 368,6	2 368,6	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 836,1	1 836,1	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire</b>	<b>5 179,1</b>	<b>5 015,3</b>	<b>163,8</b>
<b>Instruments dérivés séparés sur contrats</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>31 783,1</b>	<b>31 783,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>	<b>344 353,6</b>	<b>333 402,5</b>	<b>10 951,1</b>
<b>Participation aux bénéfices différée active</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## 10.2 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

### 10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

#### 10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2015

	Brut	Net	Réassurance
<b>Provisions mathématiques au 01/01/2015</b>	<b>287 621,9</b>	<b>278 478,8</b>	<b>9 143,1</b>
Primes	26 871,5	26 524,6	346,9
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 445,3	- 24 148,4	- 296,8
Revalorisation acquise	7 052,0	6 747,6	304,4
Variation de valeur des supports en unités de compte	922,9	922,9	0,0
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	38,4	38,4	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 667,3	- 1 667,3	0,0
<i>Boni / mali</i>	- 4,8	- 4,8	0,0
Effets de change	- 2 173,4	- 2 173,4	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 228,7	- 158,9	- 69,8
<b>Provisions mathématiques au 31/12/2015</b>	<b>293 987,3</b>	<b>284 559,5</b>	<b>9 427,7</b>

#### 10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
<b>Provisions mathématiques au 01/01/2014</b>	<b>279 612,6</b>	<b>271 052,3</b>	<b>8 560,3</b>
Primes	26 402,3	25 962,0	440,3
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 532,8	- 24 185,0	- 347,8
Revalorisation acquise	7 587,6	7 260,4	327,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	1 486,3	1 486,3	0,0
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	24,8	30,8	- 6,0
Prélèvements sur encours	- 1 591,3	- 1 591,3	0,0
<i>Boni / mali</i>	- 7,3	- 7,3	0,0
Effets de change	53,2	53,2	0,0
Changements d'hypothèse	- 3,4	- 3,4	0,0
Entrée de périmètre	0,5	0,3	0,2
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	- 1 764,7	- 1 764,5	- 0,2
Autres	354,2	185,1	169,1
<b>Provisions mathématiques au 31/12/2014</b>	<b>287 621,9</b>	<b>278 478,8</b>	<b>9 143,1</b>

**10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie****10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2015**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Net</b>	<b>Réassurance</b>
<b>PSAP au 01/01/2015</b>	<b>5 740,4</b>	<b>4 847,6</b>	<b>892,8</b>
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 713,3	1 488,9	224,3
<i>Boni / mali</i> sur exercices antérieurs	- 0,2	- 0,1	- 0,1
<b>Charge de sinistres totale</b>	<b>1 713,0</b>	<b>1488,8</b>	<b>224,2</b>
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 451,0	- 1 309,7	- 141,3
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 43,2	- 35,0	- 8,2
<b>Paiements totaux</b>	<b>- 1 494,2</b>	<b>- 1 344,7</b>	<b>- 149,5</b>
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 47,6	- 43,6	- 3,9
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
<b>PSAP au 31/12/2015</b>	<b>5 911,7</b>	<b>4 948,1</b>	<b>963,6</b>

**10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2014**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Net</b>	<b>Réassurance</b>
<b>PSAP au 01/01/2014</b>	<b>5 139,8</b>	<b>4 330,0</b>	<b>809,8</b>
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 863,8	1 653,3	210,5
<i>Boni / mali</i> sur exercices antérieurs	- 0,1	0,0	0,0
<b>Charge de sinistres totale</b>	<b>1 863,8</b>	<b>1 653,3</b>	<b>210,5</b>
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 264,9	- 1 136,6	- 128,3
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 19,2	- 14,3	- 5,0
<b>Paiements totaux</b>	<b>- 1 284,1</b>	<b>- 1 150,9</b>	<b>- 133,2</b>
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	1,7	2,0	- 0,3
Entrée de périmètre	19,4	13,3	6,1
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
<b>PSAP au 31/12/2014</b>	<b>5 740,4</b>	<b>4 847,6</b>	<b>892,8</b>

**10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		
	Brut	Net	Réassurance
<b>Provisions mathématiques au 01/01/2015</b>	<b>5 179,1</b>	<b>5 015,3</b>	<b>163,8</b>
Primes	474,2	467,4	6,9
Extinction de passifs liée aux prestations	- 811,0	- 775,4	- 35,6
Revalorisation acquise	47,3	47,3	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	182,4	170,3	12,0
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	- 72,0	- 72,0	0,0
Effets de change	- 204,7	- 204,7	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 2,0	- 2,0	0,0
<b>Provisions mathématiques au 31/12/2015</b>	<b>4 793,4</b>	<b>4 646,3</b>	<b>147,1</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		
	Brut	Net	Réassurance
<b>Provisions mathématiques au 01/01/2014</b>	<b>5 323,6</b>	<b>5 176,7</b>	<b>146,9</b>
Primes	716,3	708,7	7,7
Extinction de passifs liée aux prestations	- 797,8	- 780,5	- 17,3
Revalorisation acquise	52,0	52,0	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	492,7	466,1	26,6
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	- 27,5	- 27,5	0,0
Effets de change	8,1	8,1	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	- 531,7	- 531,7	0,0
Autres	- 56,5	- 56,5	0,0
<b>Provisions mathématiques au 31/12/2014</b>	<b>5 179,1</b>	<b>5 015,3</b>	<b>163,8</b>

### 10.3 Participation aux bénéfices différée - Comptabilité reflet

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.14.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
<b>Participation aux bénéfices différée</b>						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	0,0	222,3	- 222,3	0,0	- 198,6	198,6
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0,0	28 953,8	- 28 953,8	0,0	31 981,7	- 31 981,7
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>29 176,2</b>	<b>- 29 176,2</b>	<b>0,0</b>	<b>31 783,1</b>	<b>- 31 783,1</b>

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>0,0</b>	<b>31 783,1</b>	<b>0,0</b>	<b>18 980,0</b>
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	0,0	421,0	0,0	642,5
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	0,0	- 3 027,8	0,0	12 160,6
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Montant à la clôture</b>	<b>0,0</b>	<b>29 176,2</b>	<b>0,0</b>	<b>31 783,1</b>

## 10.4 Tableau de variation des contrats en UC

## 10.4.1 Variation sur 2015

(en millions d'euros)	Brut	Net de réassurance	Réassurance
<b>Montant des provisions à l'ouverture</b>	<b>34 138,3</b>	<b>34 138,3</b>	<b>0,0</b>
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	6 647,5	6 647,5	0,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	1 698,2	1 698,2	0,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 2 800,4	- 2 800,4	0,0
(+/-) Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	- 1 104,5	- 1 104,5	0,0
(-) Chargements sur encours prélevés	- 196,9	- 196,9	0,0
(+/-) Boni /mali	0,0	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	- 2 092,3	- 2 092,3	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	1,7	1,7	0,0
<b>Montant des provisions à la clôture *</b>	<b>36 291,5</b>	<b>36 291,5</b>	<b>0,0</b>

\* cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2

## 10.4.2 Variation sur 2014

(en millions d'euros)	Brut	Net de réassurance	Réassurance
<b>Montant des provisions à l'ouverture</b>	<b>31 485,8</b>	<b>31 480,5</b>	<b>5,3</b>
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	5 296,7	5 296,6	0,0
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	2 190,8	2 190,8	0,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 375,8	- 3 375,8	0,0
(+/-) Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	- 997,9	- 991,9	- 6,0
(-) Chargements sur encours prélevés	- 149,4	- 149,4	0,0
(+/-) Boni /mali	0,0	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	48,0	48,0	0,0
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activité	- 343,8	0,0	0,0
Autres	- 16,1	- 360,5	0,6
<b>Montant des provisions à la clôture *</b>	<b>34 138,3</b>	<b>34 138,3</b>	<b>0,0</b>

\* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Montant des provisions en UC au passif du bilan</b>	<b>40 479,0</b>	<b>38 506,0</b>
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	36 291,5	34 138,3
Provisions en UC - contrats IAS 39	4 187,5	4 367,7
<b>Ecart</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



### 10.5 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

#### 10.5.1 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	A+	4 117,0	36,46%
Deuxième cessionnaire	BBB+	2 644,7	23,42%
Troisième cessionnaire	AA	1 339,1	11,86%
Quatrième cessionnaire	A	776,7	6,88%
Autres cessionnaires	-	2 413,3	21,38%
<b>Total</b>		<b>11 290,8</b>	<b>100,00%</b>

#### 10.5.2 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2014

(en millions d'euros)	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 913,4	35,73%
Deuxième cessionnaire	BBB	2 573,7	23,50%
Troisième cessionnaire	AA-	1 298,8	11,86%
Quatrième cessionnaire	A	668,2	6,10%
Autres cessionnaires	-	2 497,1	22,81%
<b>Total</b>		<b>10 951,1</b>	<b>100,00%</b>

## Note 11 Passifs subordonnés

### 11.1 Passifs subordonnés au 31/12/2015

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
<b>Passifs subordonnés remboursables</b>					<b>3 951,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 108,7</b>	<b>642,3</b>	<b>4 194,0</b>
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		€	700,0					700,0		819,4
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	408,7					408,7		457,9
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		837,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		€	93,0						93,0	90,5
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		€	90,0						90,0	91,0
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M+ 2 % AC du 24.06.2013		€	200,0			200,0				181,3
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD	459,3						459,3	494,0
CNP Assurance	Juin 2014	4,25% - fixe révisable tous les 5 ans après 11 ans – Annuel (Réel / 365)		€	500,0					500,0		493,7
CNP Assurance	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		€	750,0					750,0		729,0
<b>Passifs subordonnés perpétuels</b>					<b>45,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>45,0</b>	<b>40,4</b>
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	40,4
<b>Total</b>					<b>3 996,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 108,7</b>	<b>687,3</b>	<b>4 234,3</b>

\* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de – 148,6 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2015. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats

**Il n'existe pas de covenants sur les passifs subordonnés.**

## 11.2 Passifs subordonnés au 31/12/2014

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
<b>Passifs subordonnés remboursables</b>					<b>3 130,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>200,0</b>	<b>2 335,2</b>	<b>594,8</b>	<b>3 519,2</b>
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		€	700,0					700,0		857,1
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	385,2					385,2		444,1
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réal/Réal) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réal / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		871,1
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		€	93,0						93,0	90,1
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		€	90,0						90,0	92,8
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M+ 2 % AC du 24.06.2013		€	200,0				200,0			188,5
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD	411,8						411,8	449,4
CNP Assurances	Juin 2014	4,25 % - fixe révisable tous les 5 ans après 11 ans – Annuel (Réal/365)		€	500,0					500,0		526,1
<b>Passifs subordonnés perpétuels</b>					<b>45,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>45,0</b>	<b>42,6</b>
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	42,6
<b>Total</b>					<b>3 175,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>200,0</b>	<b>2 335,2</b>	<b>639,8</b>	<b>3 561,9</b>

\* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 212,5 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2014. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

**Il n'existe pas de covenants sur les passifs subordonnés.**

## Note 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

### 12.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Primes acquises non émises	2 293,6	2 452,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	288,4	455,3
Créances nées d'opérations de réassurance	113,3	145,9
<b>Total</b>	<b>2 695,3</b>	<b>3 053,2</b>
Dont créances douteuses	4,8	3,8

### Ventilation des créances par échéance

31/12/2015			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 293,6	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	269,6	7,8	11,1
Créances nées d'opérations de réassurance	108,5	4,8	0,0
<b>Total</b>	<b>2 671,6</b>	<b>12,6</b>	<b>11,1</b>

31/12/2014			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 452,0	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	426,0	19,8	9,4
Créances nées d'opérations de réassurance	144,8	1,1	0,0
<b>Total</b>	<b>3 022,8</b>	<b>20,9</b>	<b>9,4</b>

### 12.2 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Personnel	1,0	1,3
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	745,9	803,2
Débiteurs divers	2 897,2	5 928,5
<b>Total</b>	<b>3 644,2</b>	<b>6 733,0</b>

## Note 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2015		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	17,3	- 1,0	16,3
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 2,9	- 2,9
Valeur des accords de distribution	0,0	- 46,0	- 46,0
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	- 94,7	- 94,7
Placements financiers	76,5	- 11 613,5	- 11 537,1
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	171,9	0,0	171,9
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	0,0	- 7,5	- 7,5
Autres actifs	217,0	0,0	217,0
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 27,6	- 27,6
Provisions pour risques et charges	227,9	0,0	227,9
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée	10 033,1	0,0	10 033,1
Autres passifs	0,0	- 0,9	- 0,9
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif – passif	- 10 465,0	10 465,0	0,0
<b>Actifs ou passifs d'impôts différés</b>	<b>278,6</b>	<b>- 1 330,0</b>	<b>- 1 051,4</b>

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2014		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	15,6	- 1,1	14,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 2,7	- 2,7
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	- 83,3	- 83,3
Placements financiers	41,3	- 13 771,2	- 13 729,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	45,2	0,0	45,2
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	471,6	0,0	471,6
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 8,9	- 8,9
Provisions pour risques et charges	162,9	0,0	162,9
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée	12 034,6	0,0	12 034,6
Autres passifs	0,0	- 0,6	- 0,6
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	- 12 490,1	12 490,1	0,0
<b>Actifs ou passifs d'impôts différés</b>	<b>281,1</b>	<b>- 1 378,5</b>	<b>- 1 097,5</b>

## Note 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

### 14.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
<b>Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2015</b>	<b>93,7</b>	<b>156,4</b>	<b>250,1</b>
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	72,8	163,9	236,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 139,5	- 139,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 72,3	- 9,0	- 81,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	- 21,0	- 2,0	- 23,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
<b>Valeur comptable à la clôture 31/12/2015</b>	<b>73,2</b>	<b>170,0</b>	<b>243,1</b>

### 14.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
<b>Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2014</b>	<b>97,5</b>	<b>148,2</b>	<b>245,7</b>
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	85,9	27,8	113,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 14,4	- 2,8	- 17,2
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 76,3	- 14,9	- 91,2
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	0,5	0,1	0,7
Variations de périmètre	0,5	0,0	0,5
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	- 2,1	- 2,1
<b>Valeur comptable à la clôture 31/12/2014</b>	<b>93,7</b>	<b>156,4</b>	<b>250,1</b>

## Note 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

### 15.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	315,8	325,7
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	588,6	911,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	698,2	604,5
Frais d'acquisition reportés	206,3	305,9
<b>Total</b>	<b>1 808,9</b>	<b>2 147,8</b>

### Ventilation des dettes par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	166,2	149,6	0,0	159,0	166,7	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	588,0	0,6	0,0	911,7	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	697,1	0,1	1,0	603,9	0,6	0,0
Frais d'acquisition reportés	4,4	64,3	137,6	5,6	95,7	204,7
<b>Total</b>	<b>1 455,7</b>	<b>214,6</b>	<b>138,6</b>	<b>1 680,2</b>	<b>263,0</b>	<b>204,7</b>

### 15.2 Autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Personnel	390,2	376,0
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 205,0	1 386,1
Créditeurs divers	4 095,5	5 406,7
<b>Total</b>	<b>5 690,8</b>	<b>7 168,8</b>

## 15.3 Avantages au personnel – IAS 19

### 15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

#### Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (jusqu'en 2010, les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	11	1,50%	3,00%	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Médailles du travail	7	0,95%	3,00%	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Article 39 CGI	7	0,98%	3,00%	Incluse dans l'augmentation des salaires	0,98%
Autres régimes : Italie	23	2,00%	3,00%	1,50%	N/A

#### Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

### 15.3.2 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle	194,3	184,3
Juste valeur des actifs des régimes	0,0	-0,1
<b>Dette actuarielle nette des actifs des régimes</b>	<b>194,3</b>	<b>184,2</b>
Coût des services passés non comptabilisés	0,0	0,0
<b>Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies</b>	<b>194,3</b>	<b>184,2</b>
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	57,8	54,3
<b>Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi</b>	<b>252,1</b>	<b>238,5</b>
Montant des autres avantages à long terme	19,8	19,1
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	19,8	19,1
<b>Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*</b>	<b>271,9</b>	<b>257,6</b>

\* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (270,7 M€) et italienne (0,9 M€).



## 15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2015	31/12/2014
<b>Coût des services rendus nets de cotisations des employés</b>	<b>9,7</b>	<b>9,0</b>
Coût financier	2,1	3,9
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	0,0	0,0
<b>Coûts des régimes à prestations définies</b>	<b>11,8</b>	<b>12,9</b>
Coûts des régimes à cotisations définies	13,8	15,0
<b>Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi</b>	<b>25,6</b>	<b>27,9</b>

## 15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2015	31/12/2014
<b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier <sup>(1)</sup></b>	<b>184,2</b>	<b>153,9</b>
Effet des variations de taux de change <sup>(2)</sup>	0,0	0,0
Charge de retraite	11,9	12,9
Cotisations <sup>(3)</sup>	- 1,8	- 8,5
Prestations payées <sup>(4)</sup>	- 2,6	- 3,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SORIE <sup>(5)</sup>	2,6	37,2
Pertes et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	- 8,2
Variations de périmètre	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
<b>Montant au 31 décembre</b>	<b>194,3</b>	<b>184,2</b>

(1) (passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1<sup>er</sup> janvier au titre des régimes à prestations définies.

(2) (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

(3) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(4) Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

(5) Ecarts actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres.

**15.3.5 Evolution des gains actuariels**

<i>(en millions d'euros)</i>	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2015	31/12/2014
<b>Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période</b>	<b>133,6</b>	<b>96,5</b>
Ecarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	0,2	23,0
Ecarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	0,0	1,3
Ecarts actuariels liés au changement de taux technique	2,7	4,3
Ecarts lié à la contribution sur les rentes	0,0	2,9
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	- 0,3	5,6
<b>Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période</b>	<b>136,2</b>	<b>133,6</b>

**15.3.6 Etude de sensibilité**

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité sur les paramètres auxquels les montants des engagements sont les plus sensibles est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation et le taux de revalorisation des salaires sont les paramètres pour lesquels les engagements sont les plus sensibles. Une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ces deux taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 3 % du total des engagements.

# ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

## Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

### 16.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Contrats d'assurance</b>	<b>26 911,5</b>	<b>25 341,1</b>
<b>Vie</b>	<b>24 001,6</b>	<b>22 435,1</b>
Primes pures	22 322,8	21 191,7
Chargements	1 678,8	1 243,4
<b>Non-vie</b>	<b>2 909,9</b>	<b>2 906,1</b>
Primes pures	1 994,1	2 176,8
Chargements	915,8	729,3
<b>Contrats financiers avec PB discrétionnaire</b>	<b>4 417,7</b>	<b>5 194,5</b>
Primes pures	4 356,3	5 125,3
Chargements	61,4	69,2
<b>Primes acquises</b>	<b>31 329,2</b>	<b>30 535,7</b>

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Contrats financiers sans PB discrétionnaire</b>	<b>54,0</b>	<b>59,9</b>
Chargements sur flux IAS 39	42,4	53,7
Encours	11,6	6,2
<b>IAS 18</b>	<b>75,7</b>	<b>91,2</b>
<b>Autres activités</b>	<b>- 3,2</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Total</b>	<b>126,5</b>	<b>150,4</b>

### 16.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Primes acquises	31 329,2	30 535,7
Chargements sur flux IAS 39	42,4	53,7
<b>Total</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>

**16.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
La Banque Postale	8 768,6	9 489,8
BPCE	10 705,2	9 792,5
CNP Trésor	460,3	530,5
Etablissements financiers	1 449,0	1 498,0
Entreprises et collectivités locales	1 896,8	1 796,7
Mutuelles	808,0	911,4
Filiales internationales	6 808,1	6 298,6
Autres	475,6	271,7
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>

**16.4 Chiffre d'affaires par segment de marché**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Epargne</b>	<b>21 493,0</b>	<b>21 459,5</b>
<b>Retraite</b>	<b>3 358,7</b>	<b>2 906,9</b>
Prévoyance	1 902,0	1 944,6
Couverture de prêts	3 771,6	3 360,6
Frais de soins de santé	508,2	570,0
Domage IARD	338,2	347,8
<b>Total Prévoyance/Risque</b>	<b>6 519,9</b>	<b>6 222,9</b>
<b>Autres secteurs d'activités</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>

### 16.5 Chiffre d'affaires par société

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
CNP Assurances	24 243,9	21 718,1
CNP IAM *	0,0	2 242,9
Préviposte	129,9	151,8
ITV	14,7	15,7
CNP International	0,0	0,0
MFPrévoyance SA	224,5	223,0
CNP Seguros de Vida	65,0	45,0
Odonto Empresas Convenios Dentarios LTDA **	0,0	10,2
Groupe Caixa Seguros	3 161,1	2 818,5
CNP UniCredit Vita	2 555,9	2 692,4
CNP Partners	243,2	208,8
CNP Cyprus Insurance holdings	139,9	142,6
CNP Europe Life	1,9	7,8
CNP Barclays Vida y Pensiones	99,5	312,6
CNP Santander Insurance	492,1	0,0
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>

(\*) CNP IAM a été absorbée par CNP Assurances rétroactivement au 1er janvier 2015.

(\*\*) La société Odonto Empresas Convenios Dentarios LTDA est désormais présentée dans le groupe Caixa Seguros.

### 16.6 Chiffre d'affaires par pays

(en millions d'euros)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
France	24 563,5	24 290,7	24 618,8	24 505,4
Italie	2 729,4	2 922,8	2 800,8	3 031,0
Portugal	36,7	90,9	44,3	157,6
Brésil	3 161,1	2 828,7	3 435,3	3 157,9
Argentine	65,0	45,0	65,0	45,0
Espagne	182,0	265,3	182,0	265,3
Chypre	137,0	137,1	138,0	137,7
Irlande	493,1	0,9	493,1	0,9
Autres	3,8	7,9	4,1	8,3
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>	<b>31 781,4</b>	<b>31 309,1</b>

### 16.7 Chiffre d'affaires direct et accepté

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Affaires directes	30 470,5	29 771,8
Affaires acceptées	901,1	817,5
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>31 371,6</b>	<b>30 589,3</b>

## Note 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

<b>Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Sinistres survenus	11 065,1	10 584,1
Capitaux échus	188,9	293,2
Arrérages	927,5	1 249,0
Rachats	13 927,2	14 307,3
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	- 32,8	- 21,4
Frais de gestion des prestations	150,9	128,7
<b>Prestations</b>	<b>26 226,8</b>	<b>26 541,1</b>
Variation des provisions des contrats d'assurance	10 254,8	9 528,4
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 8 213,9	- 7 225,7
Variation des autres provisions techniques	54,4	- 396,3
<b>Variation des provisions</b>	<b>2 095,3</b>	<b>1 906,4</b>
Intérêts techniques	1 304,2	1 446,5
Participation aux bénéfices	7 383,0	7 948,8
<b>Participation aux résultats</b>	<b>8 687,2</b>	<b>9 395,3</b>
<b>Charges de prestations d'assurance</b>	<b>37 009,3</b>	<b>37 842,8</b>

## Note 18 Charges de gestion et de commissions

### 18.1 Charges par destination

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Commissions	- 3 683,5	- 3 125,7
Frais ventilés par destination	66,7	- 229,7
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>- 3 616,8</b>	<b>- 3 355,4</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>- 168,1</b>	<b>- 196,6</b>
Autres produits et charges techniques	- 327,2	- 236,1
Autres produits et charges non techniques	- 189,9	- 228,0
Participation des salariés	- 24,4	- 23,7
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>- 541,5</b>	<b>- 487,9</b>
<b>Total</b>	<b>- 4 326,4</b>	<b>- 4 039,9</b>

## 18.2 Charges par nature

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges de dépréciation et d'amortissement	- 39,0	- 31,5
Frais de personnel	- 441,9	- 422,5
Impôts et taxes	- 67,7	- 128,5
Autres charges	- 327,6	- 332,2
<b>Total</b>	<b>- 876,1</b>	<b>- 914,6</b>

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

## 18.3 Charges de gestion nettes

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Charges nettes de gestion *</b>		
- hors filiales internationales et autres activités	596,4	585,1
- y compris filiales internationales et autres activités	861,6	895,6
<b>Ratio*</b>		
Charges de gestion		
Provisions techniques fin **		
- hors filiales internationales et autres activités	0,20%	0,20%
- y compris filiales internationales et autres activités	0,27%	0,29%

\* Hors frais du réseau CNP Trésor

\*\* Contrats d'assurance et financiers, hors PB différée

## 18.4 Détail des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Les Caisses d'Épargne	886,1	875,1
La Banque Postale	583,8	596,9
Autres	2 213,6	1 653,7
<b>Total</b>	<b>3 683,5</b>	<b>3 125,7</b>

## Note 19 Résultat de réassurance

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Primes cédées	- 1 108,8	- 695,1
Variation des charges techniques	1 198,3	948,5
Commissions reçues des réassureurs	279,4	268,9
Produits financiers de la réassurance	- 279,7	- 325,6
<b>Total</b>	<b>89,2</b>	<b>196,7</b>

## Note 20 Produits de placements

### 20.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2015	31/12/2014
<b>Portefeuille des actifs disponibles à la vente</b>	Résultats sur titres de créances	- 17,4	126,7
	Produits d'intérêts	6 704,9	7 012,3
	Produits sur autres placements	1 494,3	1 709,9
	Plus et moins-values de cession	878,8	78,3
	Dépréciations	145,1	628,3
	<b>Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente</b>	<b>9 205,6</b>	<b>9 555,4</b>
<b>Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	Résultats sur titres de créances	0,0	0,0
	Produits d'intérêts	87,7	62,4
	Autres produits	- 17,9	0,0
	Dépréciations	18,5	1,7
		<b>Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>88,4</b>
<b>Portefeuille des actifs - Prêts et créances</b>	Produits d'intérêts	9,3	10,4
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	0,0	0,0
		<b>Total des revenus sur le portefeuille des actifs – Prêts et créances</b>	<b>9,3</b>
<b>Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat</b>	Résultat sur titres de transaction et assimilés	2 562,9	4 028,1
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 123,9	- 577,5
	Plus et moins-values de cession	419,3	382,5
		<b>Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat</b>	<b>2 858,3</b>
<b>Immeubles de placement</b>	Loyers et autres produits	115,6	131,2
	Variation de juste valeur	32,3	- 36,4
	Plus et moins-values de cession	70,9	85,2
		<b>Total des revenus des immeubles de placement</b>	<b>218,8</b>
<b>Autres charges liées aux placements</b>		<b>- 251,8</b>	<b>- 251,4</b>
<b>Plus-values de dilution</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 128,5</b>	<b>13 391,4</b>
Dette subordonnée au coût amorti		- 192,2	- 177,8
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
<b>Total des charges de financement</b>		<b>- 192,2</b>	<b>- 177,8</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT</b>		<b>11 936,3</b>	<b>13 213,7</b>



**Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 991,6	14 279,3
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 863,1	- 887,9
Charges de financement	- 192,2	- 177,8
<b>Total</b>	<b>11 936,3</b>	<b>13 213,7</b>

## 20.2 Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

### 20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2015	Titres détenus au 31/12/2014	Variation N/N-1
<b>JV avec variation de JV par résultat</b>	Obligations TF	9 908,9	12 224,1	- 2 315,2
	Obligations TV	18 877,4	18 082,8	794,6
	TCN	142,9	115,0	27,9
	Actions	3 592,5	3 867,1	- 274,6
	Fonds de placement	35 841,8	33 094,6	2 747,2
	Parts de SCI	960,2	1 219,6	- 259,5
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	168,8	172,0	- 3,2
	<b>Total</b>	<b>69 492,6</b>	<b>68 775,3</b>	<b>717,2</b>
<b>Instruments dérivés</b>	Instruments dérivés (juste valeur positive)	4 417,2	5 173,0	- 755,9
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 834,1	- 5 806,4	972,4
	<b>Total</b>	<b>- 416,9</b>	<b>- 633,4</b>	<b>216,5</b>
<b>AFS</b>	Obligations TF	173 056,5	179 008,4	- 5 951,9
	Obligations TV	31 432,4	31 827,6	- 395,2
	TCN	3 517,3	3 556,2	- 38,9
	Actions	16 359,2	14 110,7	2 248,4
	Fonds de placement	41 195,5	37 237,8	3 957,7
	Parts de SCI	5 160,2	4 606,2	554,0
	Titres participatifs	60,0	88,9	- 28,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	17 127,1	14 799,6	2 327,5
<b>Total</b>	<b>287 908,1</b>	<b>285 235,5</b>	<b>2 672,6</b>	
<b>HTM</b>	Obligations TF	365,9	151,1	214,8
	Obligations TV	282,1	414,8	- 132,8
	<b>Total</b>	<b>648,0</b>	<b>565,9</b>	<b>82,0</b>
<b>Prêts et avances</b>	Prêts et avances	5 730,0	4 988,9	741,0
	<b>Total</b>	<b>5 730,0</b>	<b>4 988,9</b>	<b>741,0</b>
<b>Immeubles de placement</b>	Immeubles de placement en coût amorti	2 451,7	2 587,5	- 135,8
	Immeubles de placement en juste valeur	1 102,6	645,0	367,6
	<b>Total</b>	<b>3 464,3</b>	<b>3 232,5</b>	<b>231,8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>366 826,0</b>	<b>362 164,7</b>	<b>4 661,3</b>

## 20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2014

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2014	Titres détenus au 31/12/2013	Variation N/N-1
<b>JV avec variation de JV par résultat</b>	Obligations TF	12 224,1	11 117,5	1 106,60
	Obligations TV	18 082,8	18 429,3	- 346,50
	TCN	115,0	196,8	- 81,80
	Actions	3 867,1	5 056,1	- 1 189,00
	Fonds de placement	33 094,6	29 234,2	3 860,40
	Parts de SCI	1 219,6	1 317,8	- 98,20
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	172,0	162,7	9,30
	<b>Total</b>	<b>68 775,3</b>	<b>65 514,4</b>	<b>3 260,90</b>
<b>Instruments dérivés</b>	Instruments dérivés (juste valeur positive)	5 173,0	5 855,1	- 682,10
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 5 806,4	- 6 114,2	307,80
	<b>Total</b>	<b>- 633,4</b>	<b>- 259,1</b>	<b>374,30</b>
<b>AFS</b>	Obligations TF	179 008,4	174 226,7	4 781,70
	Obligations TV	31 827,6	27 810,7	4 016,90
	TCN	3 556,2	6 829,7	- 3 273,50
	Actions	14 110,7	12 703,2	1 407,50
	Fonds de placement	37 237,8	24 070,8	13 167,00
	Parts de SCI	4 606,2	4 241,9	364,30
	Titres participatifs	88,9	3 537,6	- 3 448,70
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	14 799,6	12 243,3	2 556,30
<b>Total</b>	<b>285 235,5</b>	<b>265 664,0</b>	<b>19 571,50</b>	
<b>HTM</b>	Obligations TF	151,1	207,3	- 56,20
	Obligations TV	414,8	426,0	- 11,20
	<b>Total</b>	<b>565,9</b>	<b>633,3</b>	<b>67,40</b>
<b>Prêts et avances</b>	Prêts et avances	4 988,9	4 667,5	321,40
	<b>Total</b>	<b>4 988,9</b>	<b>4 667,5</b>	<b>321,40</b>
<b>Immeubles de placement</b>	Immeubles de placement en coût amorti	2 587,5	2 804,3	- 216,80
	Immeubles de placement en juste valeur	645,0	604,8	40,20
	<b>Total</b>	<b>3 232,5</b>	<b>3 409,0</b>	<b>- 176,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>362 164,7</b>	<b>339 629,2</b>	<b>22 535,50</b>	

## 20.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« Inventaire des placements »

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs	366 826,0	362 164,7
Plus ou moins-values nettes latentes – Inventaire des placements	- 756,4	- 830,1
<b>Valeur comptable des placements – Inventaire des placements</b>	<b>366 069,6</b>	<b>361 334,7</b>

### 20.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 291,7</b>	<b>- 115,5</b>
Obligations TF	0,0	0,0
Obligations TV	- 7,7	- 40,5
TCN	0,0	0,0
Actions	- 177,0	- 22,5
OPCVM actions	- 2,5	- 1,7
Titres participatifs	- 0,0	- 8,5
Autres (dont les FCP...)	- 104,6	- 42,3
<b>Actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,1</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des dotations aux provisions</b>	<b>- 291,7</b>	<b>- 115,5</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>436,8</b>	<b>743,8</b>
Obligations TF	0,0	0,0
Obligations TV	18,1	62,2
TCN	0,0	0,0
Actions	288,6	592,0
OPCVM actions	44,5	36,1
Titres participatifs	0,0	47,1
Autres (dont les FCP...)	85,7	6,4
<b>Actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>18,5</b>	<b>1,8</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des reprises de provisions</b>	<b>455,4</b>	<b>745,5</b>
<b>Variation nette des dotations/reprises de provisions</b>	<b>163,7</b>	<b>630,0</b>

Le montant de reprise de dépréciation sur les actions pour l'exercice 2015 suite à des cessions inclut notamment des titres Lafarge, Portugal Telecom nom et UPM Kymmene.

## Note 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Charge fiscale courante	- 637,2	- 768,6
Charge fiscale différée	- 70,9	- 4,6
<b>Charge d'impôt</b>	<b>- 708,1</b>	<b>- 773,2</b>
Résultat net consolidé	1 435,2	1 402,9
Taux d'impôt	33,04%	35,53%
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>- 708,1</b>	<b>- 773,2</b>

<b>Preuve d'impôt</b> <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 143,2		2 176,1
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	38,00%	- 814,4	38,00%	- 826,9
Différences permanentes	- 1,09%	23,4	- 0,05%	1,1
Effets des mises en équivalence	- 0,45%	9,6	- 0,39%	8,4
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	- 5,66%	121,4	- 0,20%	4,4
Effet des changements de taux d'impôt *	1,43%	- 30,7	- 0,13%	2,9
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 1,37%	29,5	- 1,66%	36,2
Autres	2,18%	- 46,8	- 0,04%	0,8
<b>Total</b>	<b>33,04%</b>	<b>- 708,1</b>	<b>35,53 %</b>	<b>- 773,2</b>

\* La baisse du taux effectif d'impôt s'explique par le montant de la plus-value BVP qui est exonérée d'impôt sur les sociétés. Seule la quote-part pour frais et charges égale à initialement à 12 % du montant de la plus-value est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La nouvelle loi de Finances 2016 se caractérise par une non reconduction de la surtaxe qui a pour effet de diminuer le taux d'imposition de 38% à 34,43 % . Il n'y a pas d'impact sur l'impôt exigible dans l'immédiat mais sur l'impôt différé (report variable) car elle sera effective à compter du 30/12/2016.

Une majoration de 5 % du montant de l'IS dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros a été instaurée fin 2011. Cette majoration, de nature exceptionnelle, a été portée à 10,7 % sur l'impôt payé en 2015 et 2016 au titre des exercices 2014 et 2015.

Compte tenu de la contribution additionnelle actuelle de 3,3 %, le taux d'impôt applicable au titre de l'exercice 2015 s'élève à 38,00 %.

**Impôts différés relatifs à :**  
*(en millions d'euros)*

	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	- 13,5	173,5
Participation aux bénéfices différée	22,6	- 151,7
Juste valeur des autres actifs financiers	28,5	104,7
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	33,3	- 121,9
<b>Total</b>	<b>70,9</b>	<b>4,6</b>

## AUTRES ANALYSES

### Note 22 Risques financiers

#### 22.1 Risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit du groupe CNP Assurances est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.5).

La note 9.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

#### 22.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5% des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances).

Le groupe CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la *livre sterling*, les deux principales devises étrangères auxquelles le groupe CNP Assurances est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises. L'impact cumulé estimé représente moins de 2% du résultat opérationnel courant pour le dollar et la livre sterling.

#### 22.3 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

##### 22.3.1 Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

##### 22.3.1.1 Cap et floor au 31 décembre 2015

#### Durée résiduelle

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	Total
< 5 %	3 638	3 337	5 693	2 540	6 445	11 480	5 070	1 594	0	0	39 797
>= 5 % < 6 %	3 590	3 514	2 410	883	300	200	1 850	1 910	0	0	14 657
>= 6 % < 7 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 228</b>	<b>6 851</b>	<b>8 103</b>	<b>3 423</b>	<b>6 745</b>	<b>11 680</b>	<b>6 920</b>	<b>3 504</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54 454</b>

## 22.3.1.2 Cap et floor au 31 décembre 2014

## Durée résiduelle

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	Total
< 5 %	3 417	3 588	3 087	4 293	3 740	1 365	7 850	5 630	1 594	0	34 564
≥ 5 % < 6 %	4 550	3 590	3 509	2 310	880	300	300	0	3 760	0	19 199
≥ 6 % < 7 %	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 967</b>	<b>7 178</b>	<b>6 596</b>	<b>6 603</b>	<b>4 623</b>	<b>1 665</b>	<b>8 150</b>	<b>5 630</b>	<b>5 354</b>	<b>0</b>	<b>53 766</b>

## 22.3.2 Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

## 22.3.2.1 Taux actuariels à l'achat

	31/12/2015		31/12/2014	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	3,35%	Euro	3,57 %
Italie	Euro	3,14%	Euro	3,22 %
Brésil	Real	11,65%	Real	10,24 %
Espagne	Euro	3,32%	Euro	3,94 %

## 22.3.2.2 Taux actuariels à la date de clôture

	31/12/2015		31/12/2014	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	0,66%	Euro	0,74 %
Italie	Euro	3,03%	Euro	3,15 %
Brésil	Real	15,11%	Real	10,10 %
Espagne	Euro	1,66%	Euro	1,47 %



### 22.3.3 Valeurs comptables par échéance

#### 22.3.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2015

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	16 252,1	13 948,9	14 907,8	19 546,8	21 662,4	91 517,1	177 835,1
Obligations zéro coupon	4 008,9	1 024,2	702,5	2 190,5	679,8	11 042,9	19 648,8
Obligations à taux révisable	29,5	6,0	3,3	3,1	79,2	1 278,3	1 399,4
Obligations à taux variable	1 920,4	2 640,0	1 391,1	2 609,2	1 256,0	2 625,8	12 442,5
Obligations à taux fixe indexées inflations	603,2	1 345,2	174,0	681,3	1 540,7	9 320,8	13 665,2
Autres obligations	2 156,1	1 929,8	1 786,9	1 445,8	2 467,1	7 910,2	17 695,9
<b>Total</b>	<b>24 970,3</b>	<b>20 894,0</b>	<b>18 965,6</b>	<b>26 476,7</b>	<b>27 685,3</b>	<b>123 695,1</b>	<b>242 686,9</b>

#### 22.3.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2014

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	19 967,9	13 619,1	14 217,2	15 425,4	20 950,0	109 158,3	193 338,0
Obligations zéro coupon	3 722,6	525,5	922,2	732,9	2 190,4	11 384,3	19 478,0
Obligations à taux révisable	20,5	1,6	12,8	3,8	4,9	73,6	117,1
Obligations à taux variable	1 171,5	1 712,8	2 300,8	843,9	2 184,9	2 419,0	10 632,9
Obligations à taux fixe indexées inflations	345,0	674,7	1 350,9	171,8	678,8	11 034,3	14 255,5
Autres obligations	2 001,6	2 548,0	2 374,0	1 938,9	1 640,2	9 509,8	20 012,3
<b>Total</b>	<b>27 229,0</b>	<b>19 081,7</b>	<b>21 177,9</b>	<b>19 116,7</b>	<b>27 649,2</b>	<b>143 579,2</b>	<b>257 833,8</b>

### 22.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

#### 22.3.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2015

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	215,2	142,3	48,3	45,3	41,8	148,5	641,5
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>215,2</b>	<b>142,3</b>	<b>48,3</b>	<b>45,3</b>	<b>41,8</b>	<b>148,5</b>	<b>641,5</b>

#### 22.3.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2014

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	144,6	50,1	160,3	28,9	0,0	180,5	564,4
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>144,6</b>	<b>50,1</b>	<b>160,3</b>	<b>28,9</b>	<b>0,0</b>	<b>180,5</b>	<b>564,4</b>

### 22.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

#### 22.3.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2015

France	Italie	Brésil	Espagne
5,9	3,6	1,5	5,2

#### 22.3.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2014

France	Italie	Brésil	Espagne
5,9	4,1	2,1	5,9

## 22.4 Sensibilité de la MCEV<sup>®</sup> aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres. Le management utilise les analyses de sensibilité de la MCEV<sup>®</sup> aux risques de marché et d'assurance.

Le groupe CNP Assurances publie son « *Embedded Value* » selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV<sup>® (1)</sup>) établis par le *CFO Forum* (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurances européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa Seguros et pour la filiale argentine et de l'utilisation de modèles déterministes pour les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2015.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV<sup>®</sup> est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*. L'actif net réévalué est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé en excluant les intérêts minoritaires et se décompose en Capital Requis et Free Surplus.
- la valeur du portefeuille (« *In-Force* ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Pour l'ensemble des filiales du Groupe de la zone €, les données utilisées pour déterminer la courbe des taux de référence sont issues de la courbe des taux swap découpée et lissée. La méthode d'extrapolation a été ajustée depuis 2014 en cohérence avec l'approche développée actuellement dans le cadre de la réforme Solvabilité 2. La courbe des taux est extrapolée avec un point d'entrée à 20 ans qui converge sur 40 ans selon la technique de Smith-Wilson, vers le taux forward ultime qui s'établit à 4,2 %. Conformément aux principes MCEV<sup>®</sup> qui permettent l'adoption des exigences formulées par la réglementation Solvabilité 2, la courbe des taux de référence inclut un ajustement de risque de crédit (« *credit risk adjustment* ») et une correction pour volatilité (« *volatility adjustment* ») selon les exigences réglementaires prudentielles.

Les sensibilités de la MCEV<sup>®</sup> aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV<sup>®</sup>. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne Caixa Seguros avec les filiales argentines et Odonto Empresas, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Partners et CNP Santander Insurance, ainsi que la filiale chypriote CNP Cyprus Insurance holdings. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 100 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :
  - une réévaluation de la valeur de marché des obligations ;
  - un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 points de base ; et
  - une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10 %. Ce choc induit une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en action.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

(1) Copyright<sup>®</sup> Stichting CFO Forum Foundation 2008

#### Analyse de sensibilité MCEV<sup>®</sup> au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
<b>Impact MCEV<sup>®</sup></b>	<b>970,0</b>	<b>- 1 489,0</b>	<b>- 1 185,0</b>

#### Analyse de sensibilité MCEV<sup>®</sup> au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
<b>Impact MCEV<sup>®</sup></b>	<b>432,0</b>	<b>- 1 275,0</b>	<b>- 1 100,0</b>

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 24.

## Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif - passif

### 23.1 Risque de liquidité

#### 23.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

##### 23.1.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2015

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	24 015	93 623	81 250	22 465
Trading et FVO	2 890	7 326	4 980	1 614
HTM	328	533	82	66
Prêts et créances	0	0	0	0

##### 23.1.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2014

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	24 269	87 676	102 776	22 175
Trading et FVO	7 673	11 898	7 915	2 789
HTM	159	503	210	74
Prêts et créances	0	0	0	0

#### 23.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciaux publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

##### 23.1.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 798,3	57 194,9	60 810,6	44 389,5	149 056,3

##### 23.1.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	18 097,4	60 612,9	64 288,3	46 856,8	147 867,8

**23.1.3 Passifs immédiatement rachetables**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Passifs immédiatement rachetables	253 996,6	263 932,9
Passifs non rachetables immédiatement	66 634,5	48 638,2

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2015 est de 254,0 Md€ (263,9 Md€ au 31 décembre 2014). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.1.2.

**23.2 Gestion actif / passif**

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

**23.3 Adéquation actif / passif des contrats en UC**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 110,4	1 091,2
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	39 292,5	37 310,1
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
<b>Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC</b>	<b>40 402,9</b>	<b>38 401,4</b>
Passifs des contrats financiers en UC	7 652,4	7 471,3
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	32 826,6	31 034,6
<b>Total passifs contrats en UC</b>	<b>40 479,0</b>	<b>38 506,0</b>
Provisions pour garantie plancher	2,0	2,1
<b>Total passifs contrats en UC</b>	<b>40 481,0</b>	<b>38 508,1</b>

L'inadéquation actif / passif des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

## Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

### 24.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques de nature technique ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

### 24.2 Termes et conditions des contrats

#### 24.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France et au niveau international.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros proposés à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multisupports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

Le groupe CNP Assurances peut être aussi exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer important et impacter significativement le Groupe.

Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse. La surveillance inclut une veille sur les publications scientifiques, de marché, la réglementation, les décisions de justice, etc.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

### **Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière**

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti, complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (cf. note 24.4). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-value latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

### **Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière**

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables règlementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

### **Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique**

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

L'aggravation observée ces dernières années de la sinistralité sur les garanties d'incapacité de travail incluses dans les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance, notamment collective, a conduit à revoir en conséquence les tarifs de ces produits.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical, délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines.

Bien que l'activité du groupe CNP Assurances soit concentrée principalement sur l'assurance de personnes, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies telles que les virus H5N1 ou H1N1, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences significatives sur le résultat de ses activités.



### *24.2.2 Description des principales garanties accordées*

**Les contrats d'épargne en unités monétaires** se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

**Les contrats d'épargne en unités de compte** se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

**Les contrats de retraite** se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

**Les contrats de risque ou de prévoyance** regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.



À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

### *24.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices*

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

## *24.3 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)*

### *24.3.1 Modèles d'estimation des provisions techniques*

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

### ***24.3.2 Objectifs du modèle d'estimation***

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la révision des provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

### ***24.3.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives***

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

### ***24.3.4 Hypothèses de provisionnement***

Les provisions non-vie ne sont pas actualisées dans la réglementation française (sauf pour les rentes).

Conformément à la réglementation, les provisions mathématiques des produits d'épargne individuelle sont comptabilisées à la valeur de rachat.

Les provisions mathématiques des contrats en retraite individuelle et en retraite collective (hors régimes L441) sont calculées avec les taux d'actualisation en vigueur à la date du tarif (taux du tarif) ou à la date de versement de la prime ou à la date de liquidation selon le type de contrat.

Les provisions emprunteurs et prévoyance collective (PM et PRC) sont généralement calculées sur la base de taux d'actualisation courants.

Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

### ***24.3.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes***

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière ;
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non renouvellement, conservation, etc.) ;
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable.

Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus ou moins-values latentes entre assurés et actionnaires s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*Embedded Value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

#### ***24.3.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses***

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

#### ***24.3.7 Sensibilité de la MCEV<sup>®</sup> à une variation des rachats et de la sinistralité***

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV<sup>®</sup> à une baisse des rachats de 10 % est de + 218 M€ au 31 décembre 2015. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 188 M€ la MCEV<sup>®</sup> pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 106 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2015.

## 24.4 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

31/12/2015		
Taux minimum garanti (en millions d'euros)	Provisions techniques	%
0 % <sup>(1)</sup>	179 518,8	56,0%
] 0 % - 2 %]	19 456,5	6,1%
] 2 % - 3 %]	19 122,4	6,0%
] 3 % - 4 %]	1 431,9	0,4%
] 4 % - 4,5 %]	6 186,5	1,9%
> 4,5 % <sup>(2)</sup>	1 357,7	0,4%
UC	40 477,7	12,6%
Autres <sup>(3)</sup>	53 079,7	16,6%
<b>TOTAL</b>	<b>320 631,1</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

<sup>(2)</sup> Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 11 % (cf. note 22.3).

<sup>(3)</sup> Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31/12/2014

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	Provisions techniques	%
0 % <sup>(1)</sup>	171 421,9	54,8%
] 0 % - 2 %]	21 551,7	6,9%
] 2 % - 3 %]	23 541,5	7,5%
] 3 % - 4 %]	1 271,7	0,4%
] 4 % - 4,5 %]	5 157,6	1,7%
> 4,5 % <sup>(2)</sup>	1 865,6	0,6%
UC	38 506,0	12,3%
Autres <sup>(3)</sup>	49 254,6	15,8%
<b>TOTAL</b>	<b>312 570,6</b>	<b>100,0%</b>

<sup>(1)</sup> Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

<sup>(2)</sup> Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 22.3).

<sup>(3)</sup> Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

## 24.5 Concentration du risque d'assurance

### 24.5.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

### 24.5.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Partners) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 38 040 euros en 2015).
- Portefeuille collectif :
  - a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 600 M€ dont CNP Assurances représente 30 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon cinq tranches (dont seules les tranches 2, 3 et 4 obligatoires sont souscrites par CNP Assurances) : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 150 XS 50 M€, tranche 3 : 300 XS 200 M€, tranche 4 : 100 XS 500 M€, tranche 5 : 100 XS 600 M€; un événement est défini à partir de trois victimes;
  - b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 M€.

L'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

### ***24.5.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance***

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA. (cf. note 10.5).

### ***24.5.4 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance***

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du groupe CNP Assurances sont décrites dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.3).